

IAP

MAGAZINE
metaa
FO

ACTUALITÉS

RENTÉE 2026 : AVEC UN CAP ?

VOS DROITS

TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE : ENTRE
NOUVELLES GARANTIES ET RISQUE DE DÉRIVES

RETRAITE

VERS LA RUPTURE DU PACTE SOCIAL ?

ET + ENCORE

PISA

DE QUOI EN FAIRE

un fromage

LA TRIBUNE

PISA OU LA FRICHE
DU LANGAGE

CARTE BLANCHE

ENSEIGNEMENT PRO : PETIT GUIDE
DES BALIVERNES ÉLECTORALES

PÉDAGOGIE

ASH : DES BESOINS EN INFORMATION
TOUJOURS FORTS

POUR
NE RIEN
MANQUER
LISEZ
L'AP !

IAP

MAGAZINE
LE MAGAZINE DE
L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL

ÉDITO EDILLO

DE LA SURDITÉ AU CHAOS, IL N'Y A QU'UN PAS !

Colères des lycéens, des étudiants, des professeurs et des personnels, des fonctionnaires, des salariés...

Les lycéens se sont mobilisés dès la fin septembre pour dénoncer ce qu'ils subissent : manque de personnels, de professeurs à l'année ou en remplacement, de DDFPT, de proviseurs-adjoints, des locaux insalubres, l'absence de matériels rudimentaires (chaises, tables, papier-toilette...). Qui pourrait ne pas entendre et comprendre leurs demandes somme toute « pragmatiques », matérielles, du minimum qui leur est dû ? À chaque rentrée, chaque ministre de l'Éducation nationale clame que « Tout va bien, Madame la Marquise ! » Jusqu'à l'overdose, tellement plus personne ne retrouve sa propre réalité. À l'overdose, jusqu'aux débordements. Se sont greffées des revendications contre Parcoursup, les emplois du temps à trous et à rallonge, les effectifs-élèves par classe, les nouveaux bacs G et T à la carte, le contrôle-continu...

À lire, voir, écouter tous les médias, l'enseignement professionnel et nos élèves passent à la trappe. Ou... ils les font tous parler avec le prisme de leurs propres clichés (celui de la presse), leur idéologie, leur narratif indépendant de la réalité, la nôtre. Avec une assurance affirmative qui nous mettrait presque le doute sur ce que nous vivons : « C'est pas Valmy, c'est pas Verdun, c'est souvent les larmes aux paupières... »¹ ; mais ce n'est pas non plus un nirvana, quand bien même on porte avec conviction la mission que la Nation nous a confiée. Autant que c'est possible et qu'on y arrive !

Parmi les revendications locales d'un établissement, d'un autre, d'une région, il est difficile d'y trouver des revendications nationales des lycéens professionnels qui parlent pour eux-mêmes. Quand on parle beaucoup à leur place... leur représentativité est mise à mal pour des raisons qui s'expliquent. Et du n'importe quoi raconté par n'importe qui, j'en ai entendu. Mais qu'importe, du moment que cela répond à l'histoire qu'on veut nous conter.

Les lycéens ont leurs revendications. Les PLP, les CPE et tous les personnels de l'enseignement professionnel ont les leurs. Elles sont souvent proches. Postes, conditions de travail et, en plein cœur d'une crise sans précédent du pouvoir d'achat, d'abord « le bas de la fiche de paie ». Avec quelle réussite des organisations dites représentatives (depuis les accords de Bercy, de Sarkozy-Thibault-Chérèque, eh oui... Et jamais remises en cause par les politiques qui ont succédé. Tout est dans tout ! Sans diluer, sans se perdre mais tout de même, le droit d'inventaire viendra...) ?

Ad memoriam, les éruptions sociales, d'ampleur historiques ne sont jamais nées ni d'organisations syndicales ni de partis politiques (Mai 1968, Gilets Jaunes, mouvements lycéens qui débordent jusqu'aux émeutes...) ; ceux qu'on pointe du doigt ont souvent bon dos. Les volcans sociaux qui débordent aux émeutes sont exécrables de violence et on nous sommerait de les condamner. Au SNETAA, nous n'avons jamais poussé à aucune violence ni agité les élèves pour porter nos revendications. D'aucune sorte et d'aucune manière. Elles ne doivent jamais être justifiées ! On peut tout de même tâcher de les expliquer et de comprendre comment on en est arrivé là, non ?

C'est « tout qui déborde » quand plus rien ne tient. C'est contre tout un système où chacun y trouve son compte quand « le peuple », disons-le, rejette tout, sans aucun frein, aucune morale, aucun bon sens. La banalité du mal, cher à Hannah Arendt, est effectivement si banale dans la nature humaine. Après notre sidération des exactions d'où qu'elles viennent, nos écoœurements, les violences que l'État ne sait plus empêcher, on serait tentés de se replier sur soi et mettre nos revendications de côté. La démocratie, ce n'est pas que le vote par période. C'est aussi les aspirations sans cesse mises à jour du peuple, de ses catégories qui le composent, c'est le dialogue social, c'est une articulation entre les aspirations individuelles et ce qui fait lien social et collectif. C'est vivant. Sinon l'élus, une fois élu, ferait ce qu'il voudrait pendant son mandat. La démocratie, ce n'est pas cela ou plus exactement pas que cela. Elle s'organise. Avec des règles. Pour toutes et tous. C'est pour cela qu'il ne faut jamais compter que sur le vote aux élections politiques pour attendre des changements. Le syndicat porte des revendications et se bat pour les faire aboutir avec son ultime moyen : le droit de grève et la manifestation. L'appel à la grève est aussi l'alerte ultime, une alarme pour les élus qu'ils ne savent plus entendre. La démocratie les oblige à écouter, entendre, discuter et entrer en négociations. Tenir, porter nos revendications car elles sont justes. Par un syndicat qui sait discuter, négocier, porter la voix du terrain.

Le SNETAA, premier syndicat de l'enseignement professionnel - car VOUS lui renouvez votre confiance - porte les revendications des personnels, de tous les PLP ! Ensemble, en responsabilité et fidèle à ses valeurs dont il n'a jamais fait défaut. Pour vous. En portant les justes revendications confiées par votre mandat.

Libre et indépendant !

1. Barbara : *Le Mal de Vivre*



SOMMAIR



IAP
MAGAZINE

L'AP MAGAZINE N° 630
EST UNE PUBLICATION DU
SYNDICAT NATIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ACTION AUTONOME FORCE OUVRIÈRE

RÉDACTION

SNETAA-FO 417 Bureaux de la Colline 92213 SAINT-CLOUD Cedex

Tél.: 01 53 58 00 30 | snetaanat@snetaa.org

CPPAP 0125 S 07264 ISSN 1273 5450

Directeur de la publication : Pascal VIVIER

Coordination éditoriale : Brigitte VINCENT-PETIT

Secrétariat de rédaction : Fabienne YORO

Direction artistique, conception graphique et mise en page :

Wanderson RIBEIRO | Agence DESSAINTS

Illustrations : Colm, Zaitchick

Images : SNETAA-FO © | Imprimé en France



ACTUALITÉS 06

RENTREE 2026 : AVEC UN CAP ? /// ENTRE COLÈRE ET BASCULEMENT :
QUELLE RÉPUBLIQUE POUR NOTRE JEUNESSE ?

LA TRIBUNE 10

PISA OU LA FRICHE DU LANGAGE

CARTE BLANCHE 12

ENSEIGNEMENT PRO : PETIT GUIDE DES BALIVERNES ÉLECTORALES

VOS DROITS 14

TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE : ENTRE NOUVELLES GARANTIES ET RISQUE DE DÉRIVES ///
RUPTURE CONVENTIONNELLE : TOUJOURS MOINS !

EN COUVERTURE 16

PISA : DE QUOI EN FAIRE UN FROMAGE !

OUTRE-MER ET ÉTRANGER 19

SEPTEMBRE EN MARTINIQUE, TOUT VA BIEN !... VRAIMENT ? ///
LE POINT SUR LES MOUVEMENTS CALÉDONIEN, WALLISIEN ET POLYNÉSIE

PÉDAGOGIE 20

D'UNE PRÉPA SECONDE DÉCRIÉE À UNE PRÉPA SECONDE "HORS LA LOI" /// SANTÉ MENTALE :
UN RAPPORT DE PLUS /// LES DERNIÈRES NOTES DE LA DEPP /// LA GRÈVE, QUATRIÈME ÉPISODE :
DANS LE SECTEUR PUBLIC, UN DROIT BALLOTÉ ET FRAGILISÉ /// CPS : COMPÉTENCES PSYCHOSO-
CIALES À L'ÉCOLE : APPRENDRE À RESPIRER... SANS PERDRE LE SOUFFLE ! /// ICI, NOUS MANQUONS
DE MOYENS. AILLEURS, ILS MANQUENT D'ÉCOLES /// C'EST PARTI POUR TOUR ///
ASH : DES BESOINS EN INFORMATION TOUJOURS FORTS !

PERSONNELS 30

CPE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION : VERS UNE CLARIFICATION SALUTAIRE ? ///
LES ENSEIGNANTS CONTRACTUELS : UNE PRÉSENCE ESSENTIELLE DANS LES LP ///
RETRAITE : VERS LA RUPTURE DU PACTE SOCIAL ? /// DEVENIR DDFPT

CULTURE 34

BRÈVES 36

SYNDICALISATION 37

RENTREE

2026

AVEC UN CAP ?



La ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels et de l'Apprentissage, Mme Sabrina Roubache, a sillonné la France à quelques jours de la rentrée. À travers un long entretien au journal *Le Parisien*, elle exhorte les chefs d'entreprise à signer des contrats d'apprentissage : « Actuellement, il y a des milliers de jeunes qui ont trouvé leur formation mais pas leur entreprise. Je lance donc un appel aux patrons : Investissez dans notre jeunesse. » Sans attendre la réaction des membres de la première organisation patronale, elle rappelle que les crédits pour ce type de contrats ont été sanctuarisés et qu'il n'y aura pas de nouvelles baisses. Afin de peaufiner les pistes pour l'apprentissage, la ministre évoque le peu d'apprentis dans le secteur public alors qu'ils y ont, selon elle, toute leur place.

Étonnant ? À peine ! La ministre est avant tout une cheffe d'entreprise, comme elle l'avait rappelé en évoquant son parcours lors du congrès national du SNETAA en juin. Pour autant, elle a accepté d'être ministre de l'Enseignement professionnel et se doit de défendre la voie professionnelle sous statut scolaire. Des ouvertures de formations dans nos établissements, de nouveaux diplômes plus en adéquation avec le monde professionnel de demain, voilà la demande qu'avait réitéré le SNETAA quand une délégation s'était rendue à la présentation de sa feuille de route pour la rentrée.

Quand la ministre propose des aides pour les voitures sans permis pour les apprentis, pense-t-elle que la ruralité n'implique que les apprentis ? Combien d'élèves de CAP et de bac pro en lycée professionnel sont contraints de se

lever aux aurores pour rejoindre leur établissement ? Combien de familles n'envisagent pas de poursuites d'études pour leurs enfants car il est impossible de payer l'internat ? Certes, il existe le fond social lycéen pour aider les parents, mais qui leur en a parlé avant une inscription en CAP ou en bac pro ? C'est cet isolement social qui pèse sur toutes les familles dont les enfants envisageaient ou envisageraient une orientation vers la voie professionnelle, quelle qu'elle soit. Alors, oui, il faut trouver des solutions pour la mobilité des jeunes. Mais il s'agit d'une question politique qui doit réunir autour d'une table tous les acteurs locaux et nationaux. La sécurité des jeunes ne peut pas être faite au détriment financier des familles. En location, ces voitures, c'est environ 100 euros par mois sans compter l'assurance ! Soit, plus ou moins 1 500 euros par an. Il faut



être riche pour un tel investissement. Proposer un endettement à travers la location et l'assurance d'une voiturette peu sécurisée, ne peut être une réponse ministérielle digne.

En juin, la ministre avait évoqué des places supplémentaires en internat pour nos élèves de CAP et de bac pro. Quelle ne fut pas la surprise du SNETAA, en entendant la ministre faire la même proposition pour les apprentis ? Mais comment le dossier a-t-il évolué ? N'avions-nous pas compris que les propos de la ministre concernaient les jeunes de lycée pro puisque c'est là que sont implantés les internats ?

Lors de l'audience du 9 septembre, le directeur de cabinet de la ministre a repris les dossiers évoqués en juin au congrès. Sur l'implantation d'une classe de 3e prépa-métiers dans tous

les établissements, sa réponse a été très claire : trop onéreuse. Il soumettra à l'arbitrage seulement la proposition de l'ouverture d'une nouvelle classe par académie.

Pour la question du public accueilli par nos collègues en CAP, de la formation pour les enseignants et peut-être une mission pédagogique expérimentale dans certaines académies, on attend de voir sa mise en place et surtout les résultats...

Sur le plan de la rémunération des jeunes de lycée professionnel, le SNETAA l'a rappelé, c'est une bonne

chose qu'elle perdure mais plutôt que d'être rémunéré pour poursuivre sa scolarité dans de bonnes conditions, n'est-il pas plus évident d'avoir une bourse spéciale lycée pro et une aide au permis de conduire ?

Voilà une question à approfondir avec le ministère ! Si chaque jeune doit pouvoir faire un choix cohérent lors de son orientation, ce dernier selon le SNETAA ne doit pas se faire sur le plan financier mais doit reposer sur une formation solide et efficace, englobant tout un métier et pas une tâche qui va pendant deux ans juste rendre service aux entreprises !

ENTRE COLÈRE ET BASCULEMENT :

QUELLE RÉPUBLIQUE POUR NOTRE JEUNESSE ?

D'un mouvement de lycéens, de souffrance et de basculement de toute une jeunesse, des revendications sociales sans voix et sans réponses. Quel avenir nous promettons-nous ? De l'urgence d'un syndicalisme porté par ses adhérents en nombre, libre, indépendant des partis au cœur d'une République sociale juste et humaniste. Ou basculement dans un autre monde ?

Tout aurait commencé dans un lycée de Créteil. Puis, comme une traînée de poudre en Île de France, dans les métropoles régionales et à Paris intra-muros. Si Paris n'est pas l'Île de France, l'Île de France n'est pas les métropoles, n'est pas les outre-mer, n'est pas les zones rurales et montagnardes. Rappelons-le-nous !

D'abord, ce sont les lycéens du général et du technique qui ont porté leurs colères. On y a vu les premiers élèves de la voie pro parce qu'ils étaient en SEP (lycée polyvalent) drainés par l'aspiration « des autres ». Chaque génération connaît ses mobilisations ; c'est comme une étape initiatique à la sortie de l'adolescence et à la construction de l'individu-citoyen.

Ici ou là, de plus en plus, chaque prétendu observateur raconte plutôt ce qu'il veut voir plutôt que ce qu'il y a à voir. On parle des jeunes, à ce moment, comme des adultes, puis ici, comme des enfants, là encore comme des pacifistes, ailleurs comme des violents ou des émeutiers. Chacun a sa grille de lecture ; beaucoup tentent de nous imposer leur récit. Mais pour

répondre à quelles injonctions ?

D'abord les lycéens, ce n'est ni « tout cela » ni « pas cela ». Plus enfants et pas encore adultes, ils sont entre deux eaux. Il n'y aurait pas d'un côté des pacifistes et de l'autre « des violents par essence ». Des jeunes éclairés de la bourgeoisie économique ou culturelle et de l'autre des écervelés sauvages. On le voit bien avec nos élèves. Ils sont tout cela.

À la fois, victimes d'un monde bouleversé et auteurs de violences éruptives. Vouloir sérier la jeunesse en catégories, c'est d'abord ne pas vouloir la comprendre telle qu'elle est.

Pourquoi oublier qu'il y a près d'1,5 million de jeunes entre 16 et 25 ans qui sont sortis de l'École sans aucun diplôme ? Pourquoi l'École n'a-t-elle pas réussi à leur donner leur première chance ? Quelle est leur place dans la société ? Que voudrions-nous qu'ils deviennent et qu'ils fassent ? Que penser de la cécité sur l'existence d'un tiers des lycéens qui sont en lycées professionnels ? Que dire des récits médiatiques où on fait parler d'éminents inconnus, quelques idéologues en mal d'existence jouant leur jour de gloire sur le terreau de revendications pourtant légitimes ? Ce sont souvent les mêmes qui nous imposent leur propre narratif... Quand a contrario nous savons quelles revendications faire aboutir !

Il y a toujours quelqu'un pour parler à la place de l'autre et, surtout, savoir mieux que l'autre ce qui est bien pour lui. C'est le cas aussi des lycéens



professionnels rarement représentés dans les associations lycéennes car ils ont eu d'autres chemins, d'autres constructions loin de tout romantisme épique.

Il faut toujours avoir le réflexe de mettre à distance celui qui sait mieux que vous ce qui est bien pour vous ! L'histoire est remplie de ces personnages, de ces dérives, de ces usurpateurs « avocats » qui finissent toujours aux oubliettes pendant le sang et les larmes. Il faut tout autant avoir le réflexe impératif de se dire que ceux qu'on pointe du doigt ont bien bon dos : c'est l'arbre qui cache la forêt des colères longtemps larvées.

Le monde va mal et si les sociétés occidentales se sont crues éloignées des déchirements de l'humanité, les conflits géopolitiques éclatent partout. Y compris à nos portes. La révolution technologique, l'IA, bien que confortable, annonce une révolution que des oiseaux de mauvais augure nous dépeignent comme tragique. Au tragique s'ajoutent la crise climatique, les populistes d'antan et ceux aux nouveaux visages, l'humanisme qui explique l'« anti-humaniste ». Tout étant dans tout, contre tout - sauf pour soi - dans un dérèglement sociologique, régional, identitaire qui fracture plutôt qu'il ne rassemble, qui violente plutôt qu'il n'apaise, qu'il rejette plutôt qu'il n'embrasse. Tout serait « nouveau ». La philosophie apprend que le « progrès humaniste » n'existe pas en soi. Le slogan du « Je suis comme je suis » a pris le pas sur le « je suis et je veux m'améliorer ». En plein cœur de bouleversements qui

entrechoquent toutes nos évidences, celles particulières, individuelles comme collectives, celles qu'on a voulu accepter ou auxquelles on a voulu nous faire croire, dans un nouveau monde qui deviendrait, pour les uns, pire, pour les autres, meilleur... C'est ainsi. C'est dur, « le métier d'homme », surtout quand on passe d'un état à l'autre, surtout quand on cherche à s'améliorer, surtout quand on cherche à accepter l'altérité pour nous confronter à l'autre, toujours « étranger » (étymologiquement alter qui induit altruisme, altérité, autrui, altérer... étranger).

On entend tout, le contraire de tout et dans une bulle algorithmique, on pense « penser vrai » et savoir ce qui est « juste et bon ». Ce n'est que la reproduction d'habitus quand nous devrions nous rappeler avec simplicité : « Qui parle à qui ? De quoi ? Comment ? Et dans quel but ? ». C'est la seule façon de penser contre soi, d'accepter l'altérité, savoir reconnaître ce qui est illégitime de ce qui est inacceptable, d'osciller entre émotions sans se faire submerger par ses fougues et ses passions. D'autant plus au pays de Descartes. Juste être soi en devenir sur Terre des Hommes.

Le champ lexical enferme les uns entre ce qui serait légitime de ce qui ne le serait pas, entre jeunes lycéens comme s'ils étaient identiques à Paris, dans les quartiers, dans les zones rurales et dans les outre-mer, entre ceux qui ne veulent voir que des enfants quand d'autres les voient comme des adultes... Alors pleuvent les explications argumentatives remplies de « ... du coup » comme pour signifier l'injonction d'évidences qui n'en sont que rarement.

Des lycées pro qui sont « misérables » dans leurs locaux, la carte des formations, le manque de professeurs : il y en a ! Surtout en outre-mer où les établissements manquent de tout et les revendications sont rejetées. Notons tout de même que les lycées pro - et cela ne retire rien des exceptions exécrables - ont été bien mieux dotés par les Régions ces vingt dernières années pour les locaux quand les ateliers et leurs machines connaissent une maintenance de plus

en plus défaillante.

Des effectifs par classe : le SNETAA s'est battu, souvent seul alors qu'on nous disait combien nous nous tirions une balle dans le pied, pour obtenir des textes qui les encadre - 15 ou 12 élèves en atelier. Quand ce sont les disciplines d'enseignement général qui, à force de regroupements, sont sacrifiées et mettent tous les professeurs, du général ou du professionnel théorique, dans l'impossibilité de transmettre et d'élever les niveaux.

Les emplois du temps quand, dernièrement, nos élèves ont vu leur semaine de cours passer de 33 à 35 heures à 31 heures maxi. Qui dénonce l'absence de salles de permanence, du manque de surveillants devenus AED pour encadrer et aider aux devoirs, de la fermeture des foyers au cœur des lycées ?... Le SNETAA !

Du manque de professeurs à l'année ou en RCD : qui dénonce que 20 % des PLP sont contractuels, sous-payés, corvéables, souvent seuls et sans formation quand ce sont nos élèves qui ont besoin de « mieux d'école » pour s'émanciper ?... Le SNETAA !

« Du contrôle continu au bac Blanc » : qui dénonce la généralisation du CCF pour nos diplômes de bac pro, de CAP... ? Le SNETAA !

Qui dénonce la seule orientation très souvent subie post 3e quand les élèves qu'on accueille sont en grande fragilité scolaire, qu'ils ne veulent pas être dans une formation subie et qu'ils ont intégré leur rejet d'un monde en devenir, y compris de l'École à l'ascenseur en panne ?... Le SNETAA !

De Parcoursup aux angoisses insupportables, qui sont ceux qui restent sur le carreau à la rentrée scolaire si ce ne sont pour 90 % d'entre eux des bacheliers professionnels ? Et qu'on ne nous dise pas « qu'ils aillent travailler » quand, à « 17 ans, on n'est pas sérieux » !

Que sa formation est sans insertion professionnelle immédiate et qu'il n'y a pas d'usines : qui dénonce les choix politiques de désindustrialisation

depuis 30 ans ? Qui en a annoncé les conséquences ?... Le SNETAA !

Qui dénonce les ghettos dans nos classes jusqu'aux derniers rejets, ces 75 % des lycéens en situation de handicap qui sont en lycées professionnels ? Le SNETAA !

Qui rappelle que nos jeunes ont besoin de mieux d'école, des savoirs indispensables pour être un travailleur intégré et un citoyen libre en conscience ? Qui rappelle que l'entreprise, alliée incontournable de l'enseignement professionnel, n'a jamais remédié aux manquements de l'École car ce n'est pas son métier !... Le SNETAA ! Et pourtant on rajoute et on rajoute des semaines de stages (PFMP) dans des acronymes qui perdent chacun... « le fameux Y »...

Qu'on n'entende pas nos revendications, celles des personnels, celles des jeunes, de tous les jeunes, celles du monde des travailleuses et des travailleurs, celles d'un monde fracturé qui s'éparpille façon puzzle, ce monde qu'on leur transmet et qui ne donne franchement pas envie, rien de « juste et bon » ne peut advenir. La colère génère la colère. La violence symbolique génère la violence réelle. Aussi injustifiées et condamnables soient-elles, elles s'expliquent par un avenir sombre qu'on laisse à toute une jeunesse. Elles nous sidèrent, nous écoeurant, nous traumatisent. Elles ne viennent pas de nulle part.

De l'ordre, il s'agit de tout remettre dans « le bon ordre ! ». Un gouvernement responsable, une vigueur démocratique sans cesse en mouvement avec des organisations syndicales qui doivent représenter leurs mandants !

Alors, nos revendications, faisons-les vivre et les faire aboutir !

Sinon, elles deviennent des douleurs lancinantes, sans fin dont plus personne ne peut mesurer les conséquences.

Pour que vive le syndicalisme libre et indépendant, le SNETAA, faites-le vivre, faisons-le réussir ! Chacun à sa tâche et nous serons bien à la nôtre.



PISA OU LA FRICHE DU LANGAGE

En cette nouvelle rentrée, l'école fait naturellement la une, et comme à l'accoutumée, non pour faire état de ses réussites (ce ne serait guère vendeur), qui existent malgré tout, mais de ses nombreux manques et manquements.

A-t-on réussi à mettre un prof devant chaque classe ? Les enseignants sont-ils toujours parmi les moins bien payés de l'OCDE (oui !) ? Y a-t-il eu en cette rentrée de nouveaux phénomènes de violence ou de profs menacés ?

Mais l'actualité de l'école qui agite le plus fort le pays en ce mois de septembre, c'est naturellement les derniers résultats de PISA, indiquant que le niveau de nos élèves de 15 ans, en mathématiques et en compréhension orale et écrite du français, figure parmi les plus faibles jamais observés, situant la France au 27^e rang mondial seulement du sacro-saint classement.

Dans les trois domaines évalués, les performances des élèves français ont encore reculé par rapport à 2022, et depuis 2015, la proportion de ceux qui n'atteignent pas même le niveau 2 de compétences a sensiblement progressé.

Une dégringolade et une piqûre d'orgueil cinglantes, il faut bien le dire, pour le pays de Voltaire et la langue de Molière.

Légitimement, les inquiétudes se concentrent sur l'efficacité de notre système scolaire et conséquemment de notre productivité, notre rang dans la course économique mondiale, ou notre devenir technologique. Mais le problème réel que posent ces dramatiques résultats est en réalité bien plus profond : ce n'est rien de moins que celui de l'avenir de notre démocratie.

Un tel danger, si l'on en prenait la juste mesure, devrait immédiatement et radicalement bousculer les programmes présidentiels et autres débats budgétaires actuels en faveur d'un gigantesque plan d'investissement pour l'éducation !

Car l'affaiblissement du niveau en mathématiques ne signifie pas seulement que nous avons lieu de craindre de manquer de bons informaticiens ou de scientifiques compétents, cela signifie aussi que nombre de nos futurs concitoyens ne maîtriseront bientôt plus le raisonnement

de type mathématique, perdront peu à peu en capacité à procéder par raisonnement déductif, peineront davantage à embrasser les causes et les conséquences logiques d'un cheminement intellectuel... À l'heure des arguties complotistes de tous bords et des contre-vérités scientifiques, le raisonnement et la rigueur scientifiques sont pourtant plus précieux que jamais !

Mais le désastre de la perte du langage écrit a sans doute lieu de nous effrayer plus encore... Car la pleine compréhension écrite ne consiste pas seulement à accéder au sens des mots d'un texte : elle suppose aussi d'être en capacité d'en saisir tous les sous-entendus, les vraies intentions, d'en identifier les idées essentielles comme sous-jacentes, de juger la qualité des informations proposées, d'évaluer la pertinence d'une source, de distinguer une affirmation d'un argument, plus important, un fait d'une opinion...

Comment ferons-nous si demain nos jeunes gens, proies de prédilection des pourvoyeurs de fake news et des manipulateurs d'opinion sur les réseaux sociaux, ne parviennent plus à décrypter un discours ni à discerner le parti pris d'un texte ?

C'est qu'à la vérité, les compétences que mesure PISA ne sont, loin s'en faut, pas simplement scolaires : elles sont celles dont un citoyen a besoin pour exercer son jugement. Voilà pourquoi ces résultats devraient nous préoccuper bien au-delà de la bataille futile d'un quelconque classement international. Ils questionnent notre école dans son essence même, dans sa vocation première : celle qui touche à sa capacité à transmettre à tous nos futurs concitoyens les savoirs et outils intellectuels indispensables pour devenir un individu de pleine conscience, un esprit libre. Et c'est précisément la raison pour laquelle il est d'autant plus urgent de préserver et de faire vivre notre laïcité dans nos écoles !

Quel meilleur rempart avons-nous en effet pour protéger l'esprit en formation de nos enfants des discours idéologiques de toutes sortes ? Car à mesure qu'elle s'amenuise, la faible capacité de nos élèves à maîtriser la langue écrite et le raisonnement scientifique laisse s'étendre en leur esprit un périlleux vide, où fleuriront librement, si l'école laïque n'y prend pas garde, toutes sortes de croyances, de

dogmes, d'endoctrinements politiques, spirituels ou donnés pour tels, de théories complotistes.

La perméabilité naïve des jeunes aux discours entendus ici ou là, la facilité avec laquelle ils peuvent naturellement basculer dans la virulence, si proche de la violence, sans même se rendre compte qu'ils sont les ventriloques d'idéologues pyromanes ou de militants, n'a-t-elle pas fait basculer tout un pan de la jeunesse dans l'antisémitisme, sous couvert d'« antisionisme » ? N'a-t-elle pas participé à répandre chez tant d'autres des discours xénophobes, emprunts d'un nationalisme fantasmé et haineux ? La radicalité pullule où la complexité et la lucidité langagière se fanent...

Car voilà bien comment prolifèrent les extrêmes : quelques mots grossiers et concepts manichéens jetés sur un esprit en friche, copieusement arrosés aux crachats des sentiments faciles, la rancœur, le soupçon, la superstition, le repli identitaire, la haine grimée en révolte.

Devant ce champ de désolation, cette question sempiternelle de l'enseignant : que faire ? Que faire en cette année d'élection présidentielle particulièrement, quand la campagne s'annonce plus violente et plus polarisée que jamais ? Cultiver la friche, bien sûr. C'est du reste proprement le rôle de l'école et de la « culture » (au sens plein du terme) qu'elle offre à tous. Mais cela devient une sacrée gageure, quand ladite friche est si précocement inondée par les fleuves boueux des réseaux sociaux, et que PISA nous désespère...



Delphine GIRARD
delphine.girard@snetaa.org



ENSEIGNEMENT PRO : PETIT GUIDE DES BALIVERNES ÉLECTORALES

On le sait tous : les élections approchent, et alors que « débute » la course à la présidentielle, il est intéressant ? Amusant ? Désolant ? De prêter attention aux idées – attention : le terme est généreux – de certains candidats concernant l'enseignement professionnel. En effet, à l'approche de cette échéance, il semblerait qu'une mystérieuse cellule de communication se mette en place pour glisser dans l'oreillette des candidats : « Surtout ne dites rien de précis ! N'approfondissez pas le sujet ! »

Et derrière les grands discours se cachent le plus souvent de grandes méconnaissances...

Ainsi, on mange de l'effet d'annonce, du « *faut faire de la voie pro une voie d'excellence* », « *faut préparer nos jeunes aux métiers de demain* », « *faut rapprocher encore plus l'École de l'entreprise* ».

Ben oui : le LP, c'est fantastique, surtout lorsque l'on n'y connaît rien.

Donc, bienvenue chez les experts... du

hors-sol ! Ou la Réalité de l'enseignement pro selon ceux qui ne la vivent pas.

LES POLITIQUES RÊVENT - LES PLP SAVENT.

Et de la tribune politique à la salle de classe, il y a un monde. Eux ont des programmes, nous, on a des élèves...

Mais qui parmi ces candidats peut encore nous vendre du rêve ?! Beaucoup évoquent essentiellement la voie professionnelle sous l'angle exclusif de l'employabilité, de l'orientation précoce et des besoins

des entreprises, de la Nation.

Or, qui définit valablement les besoins et les qualifications ? Qui décide qu'une formation est « utile » ? Quid de la mission émancipatrice (ouah, le gros moooooot !!!) de l'École ?

Le SNETAA-FO le répète : ce ne sont pas les entreprises qui doivent écrire les programmes scolaires.

Le courant macroniste a historiquement présenté la voie professionnelle comme une « *voie d'excellence* ». Mais valoriser la voie professionnelle n'est pas forcément la même chose que valoriser le lycée pro. Ainsi le candidat Attal s'inscrit dans cette lignée de l'impérative revalorisation... qui passerait surtout par l'apprentissage. Il nous promet en outre la présence d'un même ministre de l'Éducation pendant cinq ans, afin d'assurer une vraie continuité. Euh, quand on pense à certains ex-ministres de l'Éducation, la promesse d'un potentiel calvaire qui durerait un quinquennat pourrait rapidement nous conduire à un suicide collectif.

Pendant ce temps, Edouard Philippe veut « *redonner de la dignité à ces métiers* »... en adaptant les formations aux besoins économiques.

Faire primer les envies de nos gamins au détriment des besoins des entreprises ? Que Thomas More brûle en enfer ! Ici, on est dans un monde capitaliste où l'Humain est un homo economicus.

Le RN promeut également une valorisation de l'apprentissage, et au passage une abrogation du Pacte et l'obligation de remplacement des profs absents.

LR veut créer des établissements de réinsertion pour ces gamins de moins de 16 ans exclus à répétition...

Ailleurs, Mélenchon, Faure, Glucksmann focalisent leurs programmes sur une idéale – toujours utopique ? – réduction des inégalités à l'École.

LFI veut créer des centres polytechniques professionnels allant du CAP au BTS, avec une moyenne de 15 élèves par classe.

Un candidat à la primaire PS, Philippe Brun, nous vendrait presque du rêve, lorsqu'il affirme : « *Dans mon programme, je*

défends la création d'une voie professionnelle complète, au même niveau que la voie générale sur le modèle allemand » (propos tenus lors de la séquence MEDEF, le 26 août dernier).

Super : « *complète* », « *au même niveau que la voie générale* ». Mais... « *sur le modèle allemand* » : ça coince. On parle bien de ce modèle qui ne fait plus ses preuves depuis bien longtemps et que les jeunes Allemands rejettent en bloc ? Ce modèle qui repose essentiellement sur la « *duale Ausbildung* » (formation duale), où l'élève est d'abord un apprenti sous contrat avec une entreprise, laquelle gère la majeure partie de sa formation ? Et vers laquelle l'enfant est orienté dès ses 12 ans...

Bref, on flatte les imaginaires erronés pour faire de la démagogie, consciente ou inconsciente. On lui laisse le bénéfice du doute.

Bon, la bonne nouvelle, c'est que tous les candidats veulent nous augmenter. Deux cent euros de plus par mois, 500 euros... qui dit mieux ? ! Un peu moins bavards, les candidats, quand il s'agit de préciser ce qui relèvera du salaire ou de la prime. Ou du mensonge !

Pour résumer, chacun y va de sa proposition sur l'enseignement pro sans maîtriser fondamentalement le sujet, sans être constructif et novateur.

En fait, le vrai clivage ne réside pas dans « être favorable ou pas au lycée pro », mais dans le LP comme voie scolaire de qualification, avec des enseignants, des diplômes nationaux, des disciplines professionnelles ET générales... versus le Pro comme voie d'orientation précoce, surtout pensée à partir de l'apprentissage et des besoins immédiats des entreprises.

Or, le LP n'est pas une usine à formations que l'on ouvre le lundi parce qu'une filière manque de main-d'œuvre et que l'on ferme le vendredi parce que le marché s'est retourné. Il faut arrêter avec cette illusion de l'adéquationnisme, quand on sait que les besoins des entreprises peuvent rapidement fluctuer, et quand on n'a pas envie de dire à nos jeunes : « *non, tu ne te formeras pas à ce métier que tu as choisi parce que sur notre territoire, on n'a pas besoin de ce genre de qualification. Alors change de désir* ».

Le PLP doit former, mais il doit aussi émanciper. Chaque candidat à la présidentielle promet sa Révolution, qui se résume souvent à « *Plus d'entreprise ! Plus d'apprentissage ! Plus de stages ! Plus d'autonomie !* ».

Bref, « plus » de tout, SAUF ce dont nous, PLP, avons réellement besoin : des moyens, et une reconnaissance de notre qualification (entre autres).

Oui, les PLP sont qualifiés : ils font cours, ils traitent des PFMP, ils enseignent des savoirs généraux et professionnels, ils font fonctionner des plateaux techniques, ils récupèrent des élèves en rupture... mais ils apparaissent dans les discours ou les programmes des candidats comme des personnages secondaires.

Alors chers candidats,

Avant de parler des LP : **VENEZ** dans un LP ! Pas pour une photo, un serrage de mains ou une inauguration de plateau technique...

Venez passer UNE journée, venez prendre une classe de CAP de 16h à 18h, venez vous occuper d'un élève qui revient après un mois d'absence, venez faire fonctionner un atelier avec du matériel vieillissant... et enfin OSEZ présenter votre Révolution de l'enseignement pro ! Sérieusement, on a déjà suffisamment de travail sans avoir à corriger vos copies !

Quoi qu'il en soit, sachez que le SNETAA-FO va continuer à se battre pour une voie professionnelle publique, laïque, ambitieuse et émancipatrice !



Laëtitia CALBET

TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE

ENTRE NOUVELLES GARANTIES ET RISQUE DE DÉRIVES.

Au cœur de l'été, pendant qu'une bonne partie de notre pays se battait contre le feu, la canicule ou les orages, le gouvernement a publié un décret venant modifier les conditions gérant les congés pour raisons de santé, notamment le congé pour temps partiel thérapeutique (TPT). Au-delà de la méthode et du calendrier, le SNETAA-FO s'inquiète des dérives possibles de telles modifications vers un simple outil RH malgré l'apparition de certaines avancées formelles.

En effet, certaines garanties procédurales sont désormais actées telles qu'un délai de 30 jours pour que l'employeur prenne une décision, sauf situations particulières de reprise après un congé maladie (CLM, CLD, CITIS) ou une disponibilité pour raison de santé. Ou encore, l'exigence d'une décision motivée en cas de refus ou d'interruption par l'employeur, garantie qui s'accompagne du droit à être reçu en entretien préalable accompagné par la personne de son choix si le refus est lié aux nécessités de service (pas assez de personnel par exemple).

Cependant, on peut se demander, au regard de la situation d'épuisement et de sous-effectif des services dans les rectorats et les DSDEN, si ce délai qui est un maximum ne deviendra pas une règle, souvent impossible à tenir. Situations d'attente ou de pression qui pourraient vite devenir difficiles financièrement.

Mais ce qui est le plus à craindre est une

dérive de ce que doit être le TPT, un congé pour raisons médicales, vers un outil de gestion de ressources humaines. Si le contrôle systématique par le médecin agréé est supprimé, l'administration pourra en revanche demander un contrôle ou un examen à tout moment en cours du TPT. Une absence injustifiée pourrait faire échec à la demande bien que dans une telle situation, l'état de santé ou une hospitalisation pourraient tout à fait le justifier.

Pour le SNETAA-FO, le risque de choix discrétionnaires ou l'écran de fumée que représente souvent l'excuse de l'intérêt du service ne doivent pas se substituer au médical ni à l'objectif du TPT, garantir la santé des personnels au travail et permettre un retour à l'emploi progressif. À l'heure où les conditions de travail des personnels se dégradent de plus en plus, notamment chez les PLP, le TPT est devenu un enjeu important quand il passe de 13 % des situations de temps partiel en 2024 contre 3 % en 2025 (données DEPP).

Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO, fort de son maillage territorial, pour vous accompagner et vous conseiller dans la demande et le suivi d'un temps partiel thérapeutique.

Le SNETAA accompagne et conseille les collègues qui peuvent rencontrer des difficultés, n'hésitez pas à nous joindre à relation.adherent@snetaa.org ou au 01 53 58 00 34 !



RUPTURE

CONVENTIONNELLE : TOUJOURS MOINS !

Dans le privé, depuis de nombreuses années, le système de rupture conventionnelle permet au salarié et à son employeur de s'entendre sur les conditions d'une rupture de contrat. Cet accord financier donne l'opportunité au salarié de quitter l'entreprise avec une prime afin d'envisager plus sereinement l'avenir : c'est la rupture conventionnelle.



En 2019, à titre expérimental, l'État fait entrer ce dispositif dans les trois versants de la fonction publique : hospitalier, territorial et dans la fonction publique d'État. Il n'était alors pas question pour le fonctionnaire d'obtenir systématiquement cette rupture puisque nombre de ceux qui s'y sont essayés ont eu comme réponse : « face à la nécessité de service, votre demande ne peut aboutir puisque vous appartenez à un service ou une discipline en tension » ou de manière beaucoup plus triviale « l'enveloppe est vide, il faudra renouveler votre demande à partir de janvier ».

Nombre de PLP, depuis cette date, ont dû être accompagnés par leur syndicat et batailler plusieurs mois, parfois plusieurs années, pour être entendus et prouver que leur projet professionnel, hors les murs du ministère de l'Éducation nationale était tout à fait viable.

Mais si jusque-là, la rupture conventionnelle apparaissait plutôt comme un dispositif pour permettre, à la marge à certains fonctionnaires de bifurquer vers le privé, elle devient aujourd'hui une solution peu coûteuse pour que l'État se débarrasse de ses fonctionnaires, de ceux qui font « tourner » le service public mais

que le gouvernement trouve beaucoup trop nombreux.

La donne a changé cet été. Par décret du 6 août 2026, l'État pérennise le principe sans présentation aucune d'un quelconque bilan, tout en modifiant les conditions financières de départ. Selon les années d'ancienneté, c'est entre 33 et 44 % de baisse de l'indemnité qui est mise en place par le législateur. Derrière ce que le gouvernement nomme « un simple resserrement des calculs », c'est une amputation grave pour celui qui envisageait des conditions de reconversion convenables. Si jusqu'alors les demandes de rupture conventionnelle émanaient des agents, aujourd'hui, par l'instauration de ce nouveau décret, « l'État installe durablement dans le statut un mécanisme qui permet à l'employeur public d'organiser la cessation définitive des fonctions et la radiation des cadres », comme l'indique la fédération FO des fonctionnaires, la FGF-FO.

Ainsi, avant l'été, d'un maxima d'1/12^e par année d'ancienneté, pour plus de vingt ans passés dans un service public, la prime maximum plafonne aujourd'hui à 1/24^e, soit une amputation de moitié. Si vous comptiez quitter la fonction publique

avec un joli pactole pour services rendus, il n'en sera rien ! D'autant qu'il ne sera pas systématique de pouvoir toucher les indemnités chômage. Il faudra être de ceux qui rentreront dans les conditions.

Le SNETAA, comme la FGF-FO, considère qu'une indemnité, même versée, et une éventuelle indemnisation chômage ne remplacent ni le statut, ni l'emploi public, ni les garanties collectives. Pour un fonctionnaire, la rupture conventionnelle entraîne la radiation des cadres et pour un contractuel, elle met fin au contrat. Dans tous les cas, c'est l'agent qui prend le risque du départ.

Par la mise en place de ce décret, l'État ne sécurise plus les reconversions. Au nom d'une prétendue fluidité des parcours, il met financièrement en péril, le futur ex-fonctionnaire et son avenir professionnel.

Si vous êtes en pleine réflexion sur votre avenir professionnel et si l'idée d'une proposition de ce type vous a été faite, ne restez pas seuls : contactez le SNETAA FO, pour être certains d'avoir bien saisi les tenants et les aboutissants de la rupture conventionnelle « nouvelle mouture » !



PISA : DE QUOI EN FAIRE UN FROMAGE

.....

Les écrans », « les réseaux sociaux », « l'intelligence artificielle », « les parents moins présents »... Depuis la publication des résultats de l'enquête PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) sur les données de 2025, les explications ne manquent pas. Comme à chaque nouvelle livraison de ce classement, les mêmes questions reviennent : les élèves lisent-ils moins ? Sont-ils devenus incapables de se concentrer ? L'intelligence artificielle serait-elle en train de remplacer l'effort et la réflexion ?

Les résultats français sont pourtant sans appel. En compréhension de l'écrit, le score baisse de 18 points par rapport à 2022. En mathématiques, il recule de 16 points. En sciences, la baisse atteint 4 points. Selon les éléments communiqués, la France obtient ainsi ses scores les plus faibles depuis la première participation française à PISA, en 2000.

Créée par l'OCDE, l'enquête PISA évalue, tous les trois ans, les compétences des élèves âgés de 15 ans en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences. Elle ne mesure donc pas seulement la capacité à restituer une leçon : elle cherche à apprécier la manière dont les élèves mobilisent leurs connaissances face à des situations de la vie réelle. Une nouvelle fois, les résultats français sont préoccupants. Ils montrent une dégradation des performances dans les trois domaines évalués, mais aussi une difficulté persistante à faire progresser les élèves les plus fragiles. Derrière les moyennes nationales se trouvent des écarts sociaux

considérables : l'origine sociale continue de peser fortement sur les parcours et les résultats scolaires.

L'IA, LES ÉCRANS ET LES PARENTS : LES COUPABLES ?

Il serait absurde de nier l'influence des écrans, des réseaux sociaux ou des outils d'intelligence artificielle sur les apprentissages. L'usage massif du numérique modifie le rapport aux savoirs, à l'attention et à la lecture. Il impose à l'École de nouvelles missions : apprendre à vérifier une information, comprendre un raisonnement, distinguer une réponse plausible d'une réponse juste et utiliser les outils numériques sans renoncer à l'effort intellectuel.

Mais faire des écrans la cause principale de l'échec scolaire permet surtout d'éviter de poser les véritables questions. Depuis des années, les enseignants alertent sur la dégradation des conditions d'apprentissage, la multiplication des réformes, l'alourdissement des tâches administratives et la réduction du temps réellement consacré à l'enseignement.

Accuser les familles ne permet pas davantage de comprendre la situation. Les parents ne disposent pas tous des mêmes ressources, du même temps ni des mêmes possibilités d'accompagnement. C'est précisément le rôle du service public d'éducation de réduire ces inégalités et non de les transformer en culpabilité familiale.

Quant aux enseignants, ils sont une nouvelle fois placés au centre des critiques. Certains commen-

tateurs leur reprochent de ne plus « faire apprendre », comme si les professeurs avaient renoncé à transmettre. Mais qui peut sérieusement croire que les personnels de l'Éducation nationale seraient responsables, à eux seuls, d'une dégradation qui s'inscrit sur plusieurs années et concerne l'ensemble du système ?

DES RÉSULTATS QUI INTERROGENT LES POLITIQUES ÉDUCATIVES

Les résultats de PISA devraient d'abord conduire à interroger les choix politiques successifs. Depuis vingt-cinq ans, les réformes se sont empilées : nouveaux programmes, nouveaux dispositifs, nouvelles évaluations, nouvelles organisations, nouveaux outils numériques. Rares sont celles qui ont été conduites dans la durée et évaluées avec sérieux avant qu'une nouvelle réforme ne vienne les remplacer.

Dans le même temps, les conditions d'exercice des enseignants se sont dégradées. Le métier manque d'attractivité. Les recrutements sont difficiles. La formation initiale et continue ne répond pas toujours aux besoins du terrain. Les classes demeurent chargées et les personnels doivent accompagner des élèves dont les difficultés sont de plus en plus nombreuses, parfois sans moyens supplémentaires.

Le constat est particulièrement important pour l'enseignement professionnel. Les lycées professionnels accueillent des élèves qui peuvent arriver en seconde avec des difficultés majeures en lecture,

en compréhension ou en mathématiques. Les professeurs de LP doivent alors transmettre des connaissances, préparer à un métier, construire ou restaurer la confiance des élèves et assurer une remédiation parfois très lourde.

Mais comment répondre à ces difficultés lorsque les horaires diminuent, que les dispositifs changent sans cesse et que les effectifs restent trop importants ? Comment faire progresser les élèves quand le temps manque pour reprendre les bases, différencier les activités et accompagner individuellement ceux qui en ont le plus besoin ?

LES PLP NE PEUVENT PAS FAIRE PLUS AVEC MOINS

Les résultats de PISA ne constituent pas un procès des enseignants. Ils sont le symptôme d'un système éducatif sous tension. Ils révèlent les conséquences de politiques publiques qui ont trop souvent demandé aux personnels de résoudre, seuls, des problèmes qui relèvent de décisions nationales.

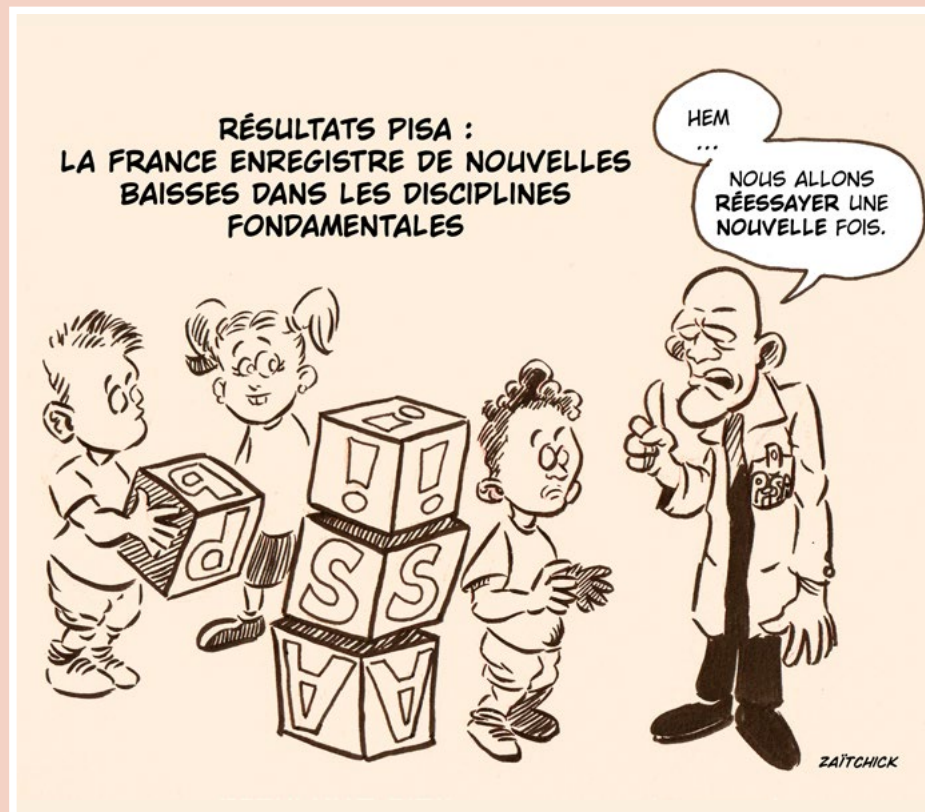
On ne peut pas exiger des PLP qu'ils compensent

toutes les insuffisances de l'École, de la famille et de la société. On ne peut pas leur demander de prendre en charge toujours davantage d'élèves en difficulté, tout en réduisant les moyens, les horaires et la reconnaissance accordée à leur travail.

Le SNETAA-FO le rappelle : la réponse ne se trouve pas dans une nouvelle réforme précipitée ni dans la généralisation d'un outil numérique présenté comme une solution miracle. Elle passe par des moyens à la hauteur des besoins, des classes moins chargées, des horaires suffisants, une véritable formation des personnels et une politique éducative stable, construite avec les enseignants.

Investir dans l'éducation n'est pas une dépense inutile. C'est un choix politique. Encore faut-il que ce choix apparaisse autrement que dans les discours.

Car pendant que les responsables cherchent de nouveaux coupables, les personnels, eux, continuent de faire tenir l'École. Avec des classes chargées, des élèves fragilisés, des réformes incessantes et des moyens insuffisants, les PLP font déjà beaucoup. Leur demander encore de « faire mieux » avec moins de temps, moins de moyens et moins de reconnaissance n'est pas une politique éducative : c'est une fuite devant les responsabilités.



PISA



SEPTEMBRE

EN MARTINIQUE, TOUT VA BIEN ! ... VRAIMENT ?

Les rentrées scolaires se suivent et se ressemblent, dit-on... Cette maxime s'applique-t-elle aussi en Martinique ? Après un peu plus d'un mois depuis la reprise des classes, faisons le point sur la situation dans cette académie.

Si les enseignants contractuels ont presque tous aujourd'hui retrouvé des élèves, très peu cette année avaient eu leur affectation avant la rentrée et l'ordre d'affectation ne respectaient que rarement la hiérarchie entre les plus anciens et les nouveaux contractuels ou leur ordre de vœux. La raison ? Une rotation des personnels administratifs du rectorat importante avec parfois des remplacements qui tardent à se mettre en place. Il n'y a pas que dans les salles de classe que l'on trouve des « débutants »... Certes, il faut bien commencer un jour et c'est sans doute cela qui explique que le rectorat de Martinique se transforme en un « berceau stagiaire » pour recteurs et rectrices, comme le confirme l'arrivée de Mme Cécile Laloux au poste de rectrice en août. Le SNETAA-FO lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

Et un des chantiers qu'elle doit affronter, même s'il ne dépend pas directement du rectorat, reste l'épineux problème du transport scolaire. Après une année 2025/2026 déjà chaotique, l'année scolaire qui a débuté est déjà catastrophique de ce point de vue. Les difficultés financières de la CTM (collectivité territoriale de la Martinique) ont entraîné un « blocage juridique et budgétaire » qui a conduit l'opérateur Martinique Transport à suspendre le transport scolaire dans le nord et le centre de l'île quasiment tout le mois de septembre. Des solutions provisoires ont été trouvées mais pour combien de temps ? Et en attendant, des milliers d'élèves se retrouvent en galère pour rejoindre leurs établissements scolaires...

Des établissements qui souffrent aussi de la gabegie financière de la CTM, comme le LP Marius Cultier à Fort-de-France qui aimerait voir l'achèvement des travaux démarrés l'année dernière ou le Lycée de la Mer-au-Marin.

Enfin, le SNETAA-FO ne peut que souhaiter que l'Assemblée pour la mobilisation contre les violences et le narcotrafic qui a réuni mi-juin l'ensemble des acteurs de la justice, de la jeunesse et de l'éducation sur les thèmes de la prévention de la délinquance et la lutte contre le décrochage scolaire permette que cette année scolaire se déroule au mieux pour tous les élèves et personnels de Martinique !

Pour tout contact avec le SNETAA-FO en Martinique : snetaa972@gmail.com.

LE POINT SUR

LES MOUVEMENTS CALÉDONIEN, WALLISIEN ET POLYNÉSIE

Alors que les collègues désirant muter en Nouvelle-Calédonie ont été destinataires en septembre du résultat du mouvement extraterritorial calédonien, il leur faudra attendre le mois de novembre pour connaître leur affectation définitive sur le Caillou. Les résultats pour Wallis-et-Futuna ont aussi été publiés. Pour la Polynésie, le BO qui reprend les modalités de mise à disposition devrait paraître fin octobre pour une demande à faire courant novembre.

Pour de plus amples informations, voici les adresses de contact : snetaafonou-mea@gmail.com, secretariat@snetaa-polynesie.net et snetaa.hdf@gmail.com !



D'UNE

PRÉPA SECONDE

DÉCRIÉE À UNE PRÉPA SECONDE

« HORS LA LOI »

En 2024, lorsque le projet de « prépa seconde » avait vu le jour, le SNETAA s'était insurgé. Une classe pour tous ceux qui n'avaient pas eu le DNB et qui pour autant étaient désireux de poursuivre en lycée, quelle que soit la filière, était pour le moins stigmatisant quand ceux qui sans DNB habituellement entraient au lycée professionnel sans difficulté.

À cette rentrée 2026, alors que le dispositif peinait à s'installer, notre analyse était claire : il allait mourir seul au panthéon des réformes oubliées. Les expérimentations n'avaient pas accueilli le public prévu alors que des jeunes juste sans affectation remplissaient ces classes. Et alors qu'il était moribond, c'est par le décret publié au journal officiel du 12 juillet 2026 que le dispositif a reparu. Et aucune des modifications réalisées sur cette seconde version n'est engageante...

Le recrutement des élèves ne tient plus compte du DNB mais il repose sur le volontariat ou sur l'identification par le conseil de classe de 3e d'un profil « pouvant tirer bénéfice du dispositif ». Cette classe n'est donc pas un palier d'orientation et ne rentre dans aucune case Affelnet, seule

ouverture vers du post 3e.

Le ministre de l'Éducation nationale avait souhaité qu'une classe de prépa seconde soit implantée par département ; ce n'est pas le cas et elle est positionnée au bon vouloir du recteur. Elle ouvre un cycle de 4 ans aussi bien pour tous ceux qui veulent entrer en seconde ou en BMA, quelle que soit la filière. Et si d'aventure le jeune souhaite passer à nouveau le DNB, cela ne sera possible qu'en candidat libre. Enfin, en fin de prépa seconde, le jeune pourra une nouvelle fois faire un choix d'orientation qui confirmera la filière précédemment choisie ou l'infirmera.

En juin, les affectations Affelnet tomberont. Mais quid de juillet ou d'août ? Rien n'est dit dans le décret, donc des élèves disparaîtront des listes, puisqu'en intégrant la prépa seconde, ils laisseraient des places vacantes. Le flou est encore

plus artistique pour l'année suivante. Les chefs d'établissement devraient, en plus de garder les places des « déjà affectés l'année passée », conserver des places afin d'accueillir tous les élèves issus de la prépa seconde et désireux de changer d'établissement mais pas de filière ou d'établissement et de filière. Ainsi, combien de places hors Affelnet par établissement devront être réservées ? Comment parler d'égalité des chances quand d'une année à l'autre le nombre de places variera en fonction de ces sortants de prépa seconde ? Pourquoi seraient-ils prioritaires sur des élèves de 3e ?

Tant que le ministère ne s'appuiera pas sur une règle équitable pour tous et ne décidera pas d'ouvrir des places dans des filières professionnelles attendues par les professionnels et par les jeunes, le SNETAA-FO ne pourra que condamner la mise en place de ce dispositif !



SANTÉ MENTALE

UN RAPPORT DE PLUS !

Le rapport 2025 de la médiatrice de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur paru en juillet dernier est consacré aux vulnérabilités et à la santé mentale. Un choix qui n'a rien d'anodin : en 2025, les médiateurs ont traité 28 450 saisines, soit une hausse de 20 % en un an et de près de 60 % en cinq ans. Avec les familles et des élèves, les personnels représentent 24 % du total des saisines.

Ces chiffres ne traduisent pas seulement une meilleure connaissance du rôle du médiateur. Ils témoignent aussi de la multiplication des difficultés rencontrées par les personnels, les élèves et les familles. Derrière chaque saisine, il y a une situation qui n'a pas trouvé de réponse dans le fonctionnement ordinaire de l'institution : une décision incomprise, un conflit non résolu, une carrière bloquée, une rémunération contestée, une affectation difficile ou une demande de protection restée sans suite.

DES PERSONNELS DE PLUS EN PLUS FRAGILISÉS

La santé mentale ne peut pas être réduite à une question individuelle. Elle dépend largement des conditions dans lesquelles les personnels exercent leur métier. Or celles-ci se dégradent : manque de personnels, classes chargées, réformes successives, injonctions contradictoires, surcharge administrative et sentiment de ne plus pouvoir exercer correctement ses missions.

Les saisines des personnels concernent d'abord les questions financières, qui représentent 43 % des demandes. Viennent ensuite le déroulement de carrière et les questions statutaires, le recrutement

ainsi que les relations professionnelles. Les saisines des personnels non titulaires ont progressé de 173 % en cinq ans, signe d'une précarité et d'une insécurité professionnelle qui ne peuvent plus être ignorées.

Pour les PLP, la situation est particulièrement exigeante. Former aux métiers ne consiste pas seulement à transmettre des connaissances. Il faut faire travailler les élèves sur des plateaux techniques, garantir leur sécurité, suivre les PFMP, préparer les certifications, coordonner les relations avec les entreprises et accompagner des jeunes dont les parcours scolaires et sociaux sont souvent fragiles.

À ces responsabilités s'ajoutent les difficultés liées à l'inclusion, au manque de formation, aux contestations des familles et aux tensions dans les établissements. Les personnels peuvent alors avoir le sentiment d'être sommés de répondre à toutes les difficultés, sans disposer du temps, des moyens ni du soutien nécessaires.

LA MÉDIATION NE DOIT PAS REMPLACER L'ACTION

Le rapport formule plusieurs propositions : renforcer la protection fonctionnelle, développer les espaces de parole et de soutien, améliorer la formation des équipes et mieux accompagner les personnels confrontés à des comportements agressifs ou à des contestations.

Ces propositions sont utiles. Mais elles ne doivent pas conduire à traiter les conséquences sans s'attaquer aux causes. La création d'espaces de parole ne remplacera jamais des postes supplémentaires. Une formation à la gestion des conflits ne compensera pas l'absence de sou-

tien hiérarchique. La médiation ne peut pas devenir le dernier recours d'agents abandonnés par une institution qui refuse de répondre aux difficultés structurelles.

Le recours au médiateur est indispensable lorsqu'un personnel ne parvient plus à obtenir de réponse de son administration. Mais l'augmentation continue des saisines doit surtout alerter le ministère : elle montre que les dispositifs ordinaires de dialogue, de protection et de règlement des conflits ne fonctionnent pas suffisamment.

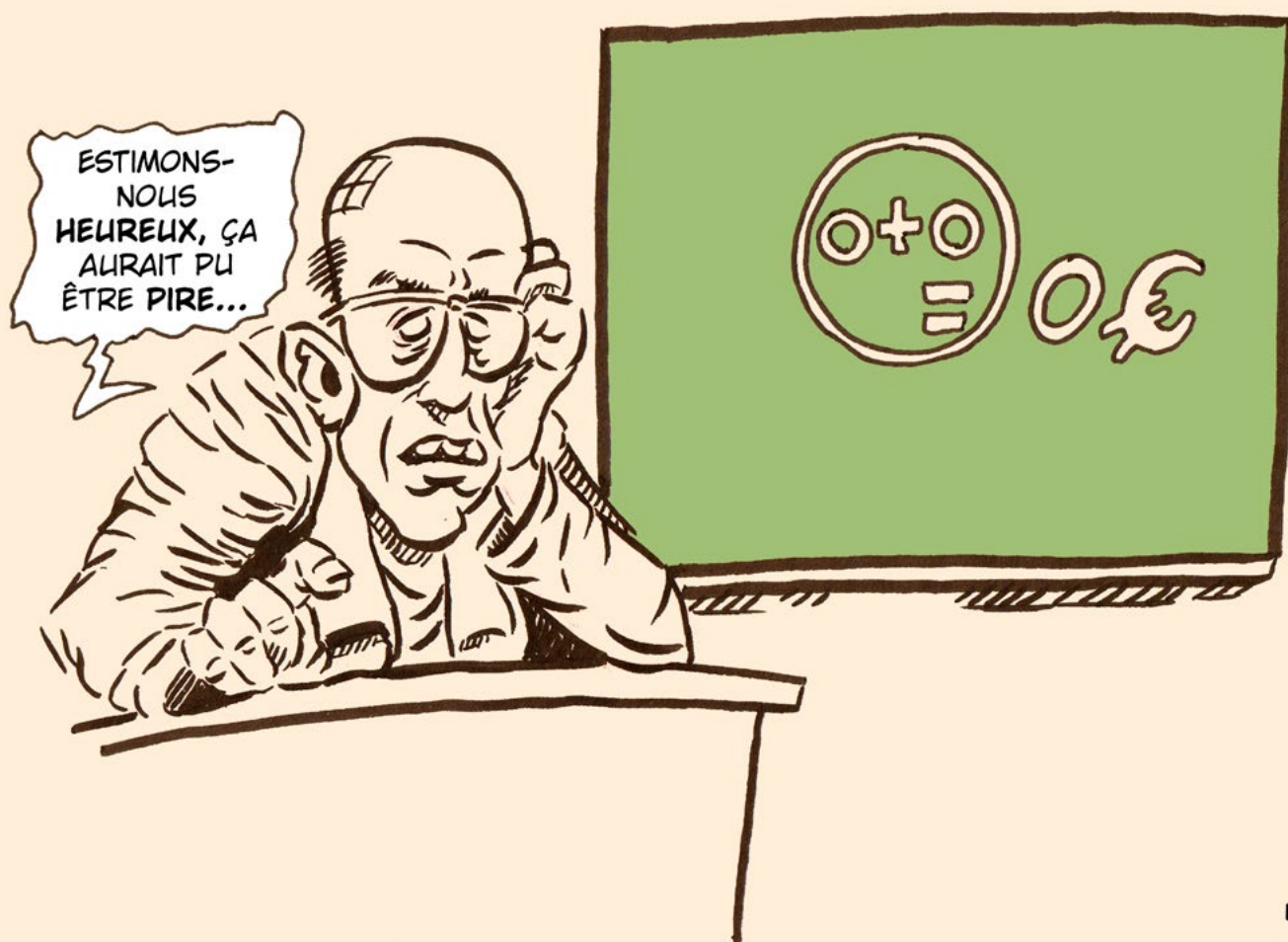
PROTÉGER LES PERSONNELS ET DONNER DES MOYENS

Le SNETAA-FO rappelle que la protection fonctionnelle n'est ni un privilège ni une faveur accordée au cas par cas. Elle doit être mise en œuvre chaque fois qu'un agent est victime de menaces, de violences, de diffamation ou de poursuites liées à l'exercice de ses fonctions.

La santé mentale des personnels ne pourra pas être préservée par des recours ou par de nouveaux dispositifs à moyens constants. Il faut des personnels en nombre suffisant, des classes et des groupes adaptés, une formation réellement accessible, du temps pour travailler en équipe et une administration qui assume pleinement son obligation de protection.

Le SNETAA-FO continuera de se battre pour que les collègues ne soient plus seuls face aux violences, aux pressions et aux dysfonctionnements de l'institution. Il exige des moyens matériels, horaires et humains pour la voie professionnelle. Protéger les personnels, c'est d'abord leur permettre d'exercer leur métier dans des conditions dignes !

SALAIRES DES ENSEIGNANTS



LES DERNIÈRES NOTES DE LA DEPP

RÉSULTATS AUX EXAMENS

À la session de juin, sur les 216 076 candidats présents, le taux de réussite au baccalauréat professionnel s'établit à 84,3 %, soit une progression de 0,2 point par rapport à 2025. La réussite atteint 83,3 % dans les spécialités de la production et 85,1 % dans celles des services. La part des candidats obtenant une mention atteint 53,4 %.

À ce jour, la DEPP n'a pas encore publié les résultats pour le CAP qui reste un

diplôme essentiel pour les jeunes de la voie professionnelle. Il constitue souvent une première qualification, une étape vers l'emploi ou la poursuite d'études. La publication L'Éducation nationale en chiffres 2026 indique que 9 % des jeunes sortent diplômés d'une formation de niveau CAP, BEP ou équivalent.

À la session de juin 2026, ce sont 87 200 candidats qui se sont présentés au diplôme national du brevet en série professionnelle. Le taux de réussite s'établit à 64,8 %, en baisse de 10,6 points par rapport à 2025. Cette baisse doit être

analysée avec attention. Elle intervient alors que les modalités d'évaluation du DNB ont évolué : les épreuves terminales représentent désormais 60 % de la note finale, contre 50 % auparavant, tandis que le contrôle continu en représente 40 %.

SALAIRES ENSEIGNANTS : DEBRIÈRE LA MOYENNE, UNE REALITÉ MOINS BRILLANTE

En 2024, un enseignant fonctionnaire ou assimilé perçoit en moyenne 3 090 euros nets par mois, soit une hausse de 6,4 % en euros courants et de 4,3 % en euros

constants, une fois l'inflation prise en compte.

Un chiffre à manier avec prudence : cette moyenne inclut les primes, les indemnités, les heures supplémentaires et les missions rémunérées. Elle rassemble aussi des enseignants aux situations très différentes selon l'ancienneté, le corps, le temps de travail et les fonctions exercées. Pour les enseignants présents en 2023 et en 2024, la progression atteint 5,2 % en euros constants ; elle reste donc éloignée d'une véritable revalorisation structurelle.

Pour les PLP, la rémunération doit reconnaître la spécificité et la complexité du métier : enseignement professionnel, sécurité des plateaux techniques, suivi des PFMP, certifications, partenariats avec les entreprises et accompagnement d'élèves souvent fragilisés.

Le SNETAA-FO le rappelle : derrière les moyennes et les primes ponctuelles, les PLP revendiquent une revalorisation indiciaire durable, à la hauteur de leurs responsabilités. Revaloriser les enseignants, ce n'est pas communiquer sur une moyenne, c'est garantir l'attractivité du métier et l'avenir de la voie professionnelle.

PLP : LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES NE REMPLACENT PAS LES MOYENS

En 2024-2025, les professeurs de lycée professionnel effectuent en moyenne 2,3 heures supplémentaires par semaine. Ils sont ainsi davantage concernés que les enseignants certifiés, qui effectuent en moyenne 1,9 heure supplémentaire. Mais seuls 41 % des PLP réalisent au moins une heure supplémentaire effective et les HSE ne représentent que 8 % de leur volume total d'heures supplémentaires.

Cette rémunération ne constitue pas une revalorisation indiciaire du traitement des PLP. Elle traduit d'abord l'importance du recours aux heures supplémentaires pour faire fonctionner les établissements. Elle révèle aussi l'engagement de personnels qui acceptent de prendre en charge davantage d'heures, souvent pour répondre aux besoins des élèves et pallier le manque d'enseignants disponibles.

Les PLP assurent des enseignements qui nécessitent l'utilisation de plateaux

techniques, des équipements spécialisés, des groupes à effectifs adaptés et un accompagnement souvent individualisé des élèves. Ils doivent également assurer le suivi des PFMP, préparer les certifications et maintenir le lien avec les entreprises. Dans ce contexte, les heures supplémentaires ne peuvent pas constituer une réponse durable au manque de personnels et à l'insuffisance des moyens.

Pour le SNETAA-FO, l'enjeu n'est pas de multiplier les heures supplémentaires, mais de donner aux établissements les moyens de fonctionner correctement. Cela passe par des créations de postes, des effectifs permettant un véritable accompagnement des élèves et une revalorisation indiciaire à la hauteur des responsabilités exercées. L'avenir de la voie professionnelle ne peut pas reposer sur les heures supplémentaires de ceux qui la font vivre.

DÉBUT DE CARRIÈRE : LE LYCÉE PROFESSIONNEL EN PREMIÈRE LIGNE

En 2024, la part des nouveaux fonctionnaires du second degré public qui exercent en lycée professionnel est de 12 %. Cette proportion atteint 22 % chez les contractuels en CDD, confirmant le rôle du lycée professionnel dans l'entrée dans le métier.

LYCÉE PROFESSIONNEL : DES GROUPES MOINS CHARGÉS, DES BESOINS TOUJOURS PLUS IMPORTANTS

À la rentrée 2025, un enseignant est en moyenne face à 15,4 élèves par heure de cours dans les formations professionnelles, contre 24 élèves dans les formations générales et technologiques du lycée. Cet indicateur, qui tient compte des cours en groupes, diminue régulièrement : il s'élevait à 16,1 élèves en 2015.

Ce chiffre ne correspond pas à la taille moyenne des classes. Il traduit l'organisation particulière de la voie professionnelle, qui nécessite des groupes adaptés aux enseignements pratiques. Cette organisation est indispensable à la sécurité et à la réussite des élèves. Elle ne doit pas pour autant servir de prétexte à de nouvelles suppressions de postes. Les PLP accompagnent des élèves aux parcours souvent fragiles et doivent assurer, en plus des enseignements, le suivi des PFMP, des certifications et de l'insertion professionnelle.

Pour le SNETAA-FO, les groupes à effectifs réduits sont une nécessité pédagogique, pas une réserve de moyens à économiser. Moins d'élèves par structure ne signifie pas moins de besoins : cela signifie davantage de moyens pour la voie professionnelle.



LA GRÈVE

QUATRIÈME ÉPISODE : DANS LE SECTEUR PUBLIC, UN DROIT BALLOTÉ ET FRAGILISÉ

On hésite ou on rechigne de plus en plus à user du droit grève, car l'on estime son impact parfois quasi « nul » dans l'enseignement et il a d'ailleurs été réglementé en ce sens dans le 1er degré. Or nous devons être conscients que ce droit ne nous a pas toujours été accordé, à nous, fonctionnaires. Et nous serions les premiers outrés si jamais l'on était amputés de cette capacité à faire grève ! Mais comment les agents de la fonction publique ont-ils accédé à ce droit, toutefois contraint ?

Lorsque l'employeur est l'État, il va s'emparer de notions telles que le service minimum, l'ordre public et les besoins essentiels de la Nation pour altérer le statut constitutionnel du droit de grève.

En effet, un fonctionnaire doit fonctionner... si cette lapalissade est un credo de l'État, elle est aussi partagée par une opinion publique dont ce même État a le souci, afin de préserver sa légitimité. Et « (...) si la coalition et la grève des fonctionnaires sont des faits révolutionnaires, des faits de guerre, on ne s'étonnera pas que le gouvernement leur ait appliqué le droit de la guerre et ait usé vis-à-vis d'eux des représailles¹ ».

Un ordre public mieux protégé que le droit de grève... « Par l'acceptation de l'emploi qui lui a été conféré, le fonctionnaire se soumet à toutes les obligations dérivant des nécessités du service public et renonce à toutes les facultés incompatibles avec une continuité essentielle à la vie nationale² ».

Le célèbre arrêt Winkell, en 1909, affirmait explicitement l'illicéité de la grève des agents publics, la qualifiant par ailleurs « d'abandon de poste collectif », qui justifiait la révocation des agents grévistes. Déjà apparaissait la dichotomie entre le droit de grève et la continuité du service public, qui n'a cessé de s'exacerber depuis.

Sous le régime de Vichy, cette continuité du service public sera en effet « le devoir le plus essentiel du fonctionnaire³ ».

Par ailleurs, l'unique texte faisant référence à l'idée d'une grève dans les services publics était contenu dans le code pénal de 1810 qui interdisait les « coalitions de fonctionnaires », tout en encourageant une répression exemplaire de ce genre d'initiatives, comme l'emprisonnement, la perte de ses droits civiques, l'interdiction de tout emploi public...

Enfin, le droit de grève sera consacré par le Préambule de la Constitution de 1946 qui précisera en son alinéa 7 que « le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent ».

Tout en affirmant sa valeur constitutionnelle, il ressortait donc que ce n'était pas un droit absolu et qu'il appartenait au législateur d'en définir les limites. On comprenait aussi que ce droit devrait être concilié avec d'autres principes de même valeur, qui pourraient potentiellement lui porter atteinte, surtout lorsque le juge constitutionnel, dans sa jurisprudence, assimile réglementation et restrictions.

Il faudra attendre l'arrêt Dehaene en 1950 pour que le conseil d'État abjure la jurisprudence Winkell. Le raisonnement contenu dans cet arrêt est que l'agent public peut



exercer son droit de grève - droit de valeur constitutionnelle, mais ce droit doit être concilié avec la continuité du service public, et il peut donc potentiellement subir des restrictions. Continuité qui sera également consacrée comme un principe à valeur constitutionnelle en 1979.

Par ailleurs, en considérant le vide législatif quant à la réglementation du droit de grève, les juges administratifs ont admis que cette mission incombait au pouvoir exécutif. Des arrêts ou des décrets pourraient ainsi désormais pallier l'absence de dispositions législatives, et des chefs de service auraient la faculté de réglementer le droit de grève des fonctionnaires⁴. Le juge administratif admet en effet la compétence du pouvoir réglementaire pour apporter des restrictions à la grève, « alors même que cette compétence est anticonstitutionnelle⁵ ». L'arrêt Jamart va montrer par ailleurs que la préservation de l'ordre public peut primer sur le droit fondamental qu'est la grève.

Ainsi ces trois arrêts – Winkell, Jamart, Dehaene – montrent l'évolution de la jurisprudence concernant le droit de grève dans le service public : un droit finalement reconnu mais strictement encadré.

Et si l'on agit toujours de la complexe conciliation entre les libertés individuelles et les

1. M. Hauriou, « Révocation de fonctionnaires publics se mettant en grève et communication préalable du dossier »

2. Loi du 14 septembre 1941, portant statut des fonctionnaires civils de l'État et des établissements publics de l'État

3. Dehaene, arrêt

4. A. Catherine, « Compétence du pouvoir réglementaire et définition des conditions d'exercice de droits constitutionnellement protégés : le cas du droit de grève et du droit à l'information et à la participation du public en matière environnementale », Revue française de droit constitutionnel 2013/2 n° 94, pp 269 à 290

5. J. Chevalier, Le service public, PUF



exigences collectives. Or, selon les services publics concernés, cette conciliation s'opère nettement en faveur de l'exigence collective et « de l'opérateur idéologique que représente le service public⁶ ».

Ainsi, si « le propre du travail, c'est d'être forcé », selon la formule d'Alain, la jurisprudence administrative a pleinement contribué à illustrer ce constat en affaiblissant le droit de grève dans les services publics. Elle a affirmé cette tendance en favorisant le principe de continuité, et en altérant inéluctablement le statut constitutionnel de ce droit... puisque même un chef de service peut décider d'y apporter des limitations. C'est en effet l'intervention du pouvoir réglementaire qui a permis cette dérive, où l'usager aurait droit au fonctionnement continu du service public et où « la continuité de ce dernier masquerait de plus en plus difficilement l'impératif de la continuité de l'État ».

Il convient en effet de satisfaire le plus grand nombre, c'est à dire les millions d'usagers, quitte à fouler aux pieds le droit de grève d'une minorité. Or, disait Georges Gurvitch, « la démocratie n'est pas le règne du nombre, c'est le règne du droit ».

6. S. Pinon, « Le principe de continuité des services publics: du renforcement de la puissance étatique à la sauvegarde de l'expression démocratique »

CPS

COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES À L'ÉCOLE : APPRENDRE À RESPIRER... SANS PERDRE LE SOUFFLE !

Après avoir demandé à l'École d'instruire, d'éduquer, d'inclure, d'orienter, et tutti quanti, voici venue la nouvelle mission officielle : développer les compétences psychosociales (CPS) !

La note de cadrage de notre ministère est parue avant l'été. Parmi les objectifs à atteindre : respirer, coopérer, gérer ses émotions (et, si possible, réussir ses évaluations nationales entre deux exercices de pleine conscience).

D'accord ! mais travailler l'empathie, la gestion du stress ou la coopération, nous, enseignants, le faisons déjà – et sans Eduscol ! La nouveauté, ce n'est donc pas l'existence des CPS, c'est leur officialisation en tant qu'objets d'apprentissage à part entière, avec des objectifs, une progression voire potentiellement une évaluation. Eh oui ! après la rédaction et les fractions, place à la compétence « Gérer sa frustration, niveau 3 » !

Selon le ministère, pas de nouvelle matière : les CPS doivent être intégrées dans les enseignements existants. Traduction : « On ne rajoute rien »... mais il faudra quand même trouver le temps de le faire.

La bonne nouvelle est que la note de cadrage tente de fixer des limites, telles que : pas de pratiques pseudo-thérapeutiques, pas d'intrusion dans l'intime, pas de remplacement des professionnels de santé. Ouf, on ne nous demande pas de nous improviser thérapeutes ! Et le ministère insiste : les CPS doivent rester adossées à des approches scientifiquement fondées et pilotées par l'Éducation nationale. On comprend, mais quid de la formation (malgré tout) des enseignants ? Quid du temps à dédier réellement ? Est-ce un temps préparé ou un temps « spontané » ? Et quelle va être la cohérence, encore une fois, entre le discours institutionnel et la réalité de nos classes, de nos élèves ?

Bah, vous avez l'habitude de la débrouille locale à défaut d'un VRAI cadrage national avec des moyens dédiés, non ?... Vous estimez que c'est une injonction de trop ? Vous ne savez donc pas, à la fois, transmettre des savoirs exigeants, garantir le bien-être de vos élèves, prévenir leurs difficultés ? Alors, culpabilisez ! Vous savez si bien faire cela.

En conclusion, on demande toujours plus à l'École, sans lui donner plus. Nous ne sommes pas contre les CPS. Nous serions juste honorés que l'on reconnaisse ce que nous faisons déjà dans nos classes, sans que l'on ait la désagréable impression de devoir ponctuellement se soumettre à « un effet de mode ».

Bref, RESPIREZ calmement, c'est aussi une CPS.

ICI, NOUS MANQUONS DE

MOYENS

AILLEURS, ILS MANQUENT D'ÉCOLES !



Ca y est, la rentrée est passée, on a empoigné ce cartable joyeusement abandonné durant l'été ou juste une partie de l'été : n'oublions pas qu'il y a des profs dont la ferveur préservée convoque notre admiration.

On retrouve nos classes parfois trop chargées, des emplois du temps qui cinglent comme des coups de fouet, des collègues déjà épuisés et des injonctions institutionnelles qui ne tardent pas à embrayer. Bref, si l'on manque d'enthousiasme (un peu, beaucoup, passionnément ?), si l'on manque de moyens, eh bien dans d'autres pays, parfois, on manque juste d'écoles.

Cette réalité, qui peut être culpabilisante, ne doit cependant ni nous faire taire, ni nous amener à renoncer à nos revendications dans un élan d'auto-flagellation. Elle doit au contraire nous rappeler ce pourquoi nous nous battons.

Chez nous, en France, à la rentrée, les jeunes ont rejoint leurs salles de classe,

ils ont retrouvé leurs camarades, ils ont eu face à eux des professeurs, ils ont utilisé des manuels et du matériel. Ils sont en route pour se construire un avenir. Ce n'est pas rien.

Malgré tout, nous avons raison de dire que cela ne suffit pas. Parce qu'un service public ne se juge pas seulement à son existence. Il se juge aussi à l'aune des conditions dans lesquelles il permet d'exercer ses missions.

Mais au-delà de nos murs, la confrontation avec la réalité du terrain scolaire nous laisse parfois sans voix et l'on saisit mieux l'impératif d'une École-Digue contre l'ignorance, l'obscurantisme et l'arbitraire.

Lorsqu'on parle d'éducation dans les pays en guerre, on évoque le plus souvent l'école primaire, les enfants privés de cours ou les universités détruites. Il faut aussi évoquer la voie professionnelle, car après les conflits viendra le temps de la reconstruction, de la remise en état des réseaux d'eau et d'électricité et de celle

des infrastructures.

Et c'est précisément pour cette raison que l'UNESCO considère la formation professionnelle comme particulièrement importante dans les situations de crise et de reconstruction. Au Soudan par exemple, alors que la guerre a profondément et douloureusement désorganisé le système éducatif, l'UNESCO développe des formations professionnelles dans des domaines aussi concrets que l'agriculture sous serre, le pompage solaire de l'eau et le recyclage, entre autres. Ailleurs, en Afghanistan, la formation professionnelle est profondément bouleversée par les politiques du régime taliban. Les jeunes femmes ont un accès à l'enseignement limité ou interdit. Or, lorsqu'on ne permet plus à une partie de la jeunesse d'apprendre, on ne prive pas seulement les individus de connaissances. On prive un pays de compétences dont il a

besoin pour vivre ou pour se reconstruire. À Gaza... l'UNICEF résume la situation des enfants privés d'enseignement scolaire dans une formule glaçante : « *This is not a nice to have. It is an emergency* » (« L'éducation n'est pas un supplément d'âme. C'est une urgence. En Iran, aussi, on comprend vite que défendre l'école, c'est défendre la démocratie. Ce combat est rude. On en prend toute la mesure lorsque l'on consulte les sanctions contre des étudiants et que l'on compte le nombre de morts parmi eux, documentés par Human Rights Watch... Pendant ce temps en Ukraine, on apprend souvent chez soi...

Nous savons ce qu'est une rentrée. Nous ne savons pas toujours ce qu'elle représente quand on en a été privés, parfois, pendant des années. Ces réalités disent aussi quelque chose de fondamental sur la voie professionnelle. Celle-ci n'est pas une voie « à côté de l'École ». Elle est, elle aussi, une condition de l'avenir. Partout où l'on prépare un jeune à exercer un métier, on prépare aussi la société à tenir debout. Alors certes on est parfois fatigués, blasés, résignés. Dans ces moments de découragement, laissons-nous porter par cette idée que nous aidons, quelque part, à sauver notre société, ET en éclairant des esprits ET en enseignant des gestes professionnels. Et puis nous, on a toujours cette joyeuse opportunité (si, si) de pouvoir pousser la porte d'une école (sans demander la permission à une milice)... et d'y trouver des élèves.

C'EST PARTI

POUR UN TOUR !

Je l'ai annoncé lors du dernier congrès académique nantais, j'effectue mon dernier mandat de secrétaire académique. Je pensais pouvoir préparer tranquillement mes jeunes militants à me remplacer : cinq ans, c'est bien ce qu'il faut.

Mais voilà, notre secrétaire général m'a proposé de devenir « délégué à la ruralité » et surtout, dans un élan rappelant la fougue de ma jeunesse, j'ai dit oui.

Mais, c'est quoi la voie professionnelle initiale publique en milieu rural ? Ce sont rarement des établissements en campagne ou dans les petits bourgs, mais plus souvent des EPLE (établissement public local d'enseignement) situés dans des communes entre 3 500 et 20 000 habitants.

En premier lieu, et nous avons trop souvent tendance à l'oublier, ce sont les SEGPA des collèges. Ces établissements sont plutôt dans des petites entités urbaines de 3 500 à moins de 10 000 habitants. Avec la baisse démographique annoncée et la volonté actuelle de ne pas baisser le nombre d'élèves par classe, il s'agit des structures les plus menacées aujourd'hui. Déjà, au nom de l'école inclusive totale, « tous les élèves dans la même classe », des tentations de fermetures avaient déjà été évoquées ici et là, mais avec la baisse démographique, ces mêmes tentations seront plus fortes. Cela pourrait commencer par la fermeture d'un des ateliers, une « mise en sommeil » comme l'a déclarée Madame la Directrice départementale du Maine-et-Loire.

En second lieu, ce sont nos bons vieux

lycées professionnels, devenus trop souvent une composante des lycées polyvalents, les fameuses SEP (sections d'enseignement professionnel). Situés la plupart du temps dans des communes moyennes inférieures à 20 000 habitants, ils reçoivent un public issu très largement des communes rurales des alentours. La tentation de « rationaliser l'offre de formation » par bassin est elle aussi réactivée avec la baisse démographique. Évidemment, par tradition, les fermetures de filières voire d'établissements, seraient dans ces établissements ruraux où les mobilisations sont plus difficiles à mettre en œuvre...

Face à ces menaces, les militants du SNETAA répondent présents. Nous connaissons les menaces et, dans les rencontres avec les décideurs, nous discutons, argumentons et cherchons à convaincre de l'utilité de nos structures en milieu rural et semi-rural. Les audiences auprès des ministres, des recteurs, des DASSEN mais aussi auprès des présidents des assemblées départementales et régionales sont des outils utilisés. Les sièges aussi que nous avons dans la plupart des instances décisionnaires sont fort utiles : CMEN, CAEN, CDEN, CSA M, CSA A, CSA D, CCRAFCFA, CREFOP, CAPM, CAPA... Autant de sigles et autant de mandats obtenus grâce à nos résultats aux élections professionnelles.

Le SNETAA est le syndicat majoritaire des PLP et il doit le rester. Les élections professionnelles de décembre prochain seront l'occasion de fortifier nos positions. Il conviendra de voter pour les listes déposées par notre fédération, la FNEC FP-FO, sur lesquelles de nombreux militants de notre organisation figurent.

Il ne faut pas s'y tromper, dans les années difficiles et troubles qui s'annoncent, nous serons seuls à défendre la voie professionnelle initiale publique. Nous connaissons les menaces, donnez-nous les moyens d'agir, votez et faites voter pour la FNEC FP-FO, votez et faites voter pour le SNETAA !



Olivier ROSIER
S3 Nantes



ASH

DES BESOINS EN INFORMATION TOUJOURS FORTS !

En avril et mai derniers ont eu lieu des visioconférences « spécial ASH » ; elles ont attiré plus d'une centaine de collègues, venus de 27 académies de l'Hexagone et de l'outre-mer.

Ces 4 demi-journées ont réuni les actrices, acteurs, dans l'encadrement, la formation et l'accompagnement des élèves à besoin éducatif particulier (EBEP) et en particulier d'élèves en situation de handicap (ESH) : AESH, PLP et non-titulaires de LP et de SEP, PLP et non-titulaires exerçant dans des structures et dispositifs de SEGPA, EREA et ULIS du second degré et nos militantes et militants du SNETAA-FO.

Sur une demi-journée, le ciblage des publics a du sens, tant les problématiques peuvent être différentes voire spécifiques, les statuts bien sûr, mais également les formations, les attentes, les responsabilités et les missions.

Les échanges entre pairs répondent à une attente forte des collègues ; ils montrent aussi que la réalité de terrain, dans des structures identiques diffère parfois fortement, d'une académie à l'autre, voire d'un environnement à l'autre au sein d'une même académie. Ces rencontres permettent enfin à de nombreux et nombreuses collègues de sortir d'un isolement parfois très pesant et de faire ensemble un rappel des textes officiels, des relais et des soutiens disponibles dans notre organisation, des droits et de la reconnaissance qui nous sont dus, à toutes et à tous.

Il sera possible d'élargir la typologie des participants pour que les positions et les difficultés des différents intervenants AESH, PLP et non-titulaires spécialisés, PLP et non-titulaires non spécialisés exerçant en LP et en SEP soient mieux

comprises, quand ils sont confrontés, surtout en CAP, aux questions liées autant à la concentration des effectifs dans une même structure qu'à la gravité croissante des troubles de certains élèves.

Forts de la réussite de ces visioconférences et conscients de l'attente de nos adhérents, nous reconduirons des demi-journées à public ciblé et nous ajouterons des demi-journées d'échanges entre partenaires de formations, de statuts différents, de missions différentes, toutes adhérentes et tous adhérents du SNETAA-FO et nous inviterons des partenaires extérieurs afin d'élargir et d'enrichir les débats et d'aller plus loin dans la connaissance des relais et des soutiens dont nous pouvons disposer ou que nous pouvons solliciter.

Les « jours de fractionnement » sont des jours de congés payés supplémentaires quand les salariés prennent une partie de leurs congés principaux en dehors de la période légale, du 1^{er} mai au 31 octobre. Leur cadre légal est défini par l'article L 3141-23 du code du travail, qui prévoit les conditions précises d'attribution de ces jours supplémentaires.

Pour les personnels AESH, le guide ministériel confirme que ces derniers bénéficient bien de 2 jours, quelle que soit leur quotité horaire. Les contrats déjà calculés sur 1593 heures (1607 heures moins 14 heures) n'ouvrent pas droit à des jours de fractionnement.

Il est précisé que les jours de fractionnement sont des « jours de congé » et non des « heures de congé ». La demande pour les obtenir doit être formulée au moins 8 jours à l'avance et doit être soumise à l'approbation de l'employeur. Les jours de fractionnement ne sont pas reportables sur l'année scolaire suivante.

En cas de difficulté pour faire respecter ce droit, le SNETAA reste à vos côtés pour vous aider.



**TOUT
EST
NORMAL,
CONTINUEZ
DE NE
RIEN
FAIRE !**

Au SNETAA-FO, nous luttons
pour que les droits de tous
les professeurs de lycées
professionnels soient respectés !

Ne laissez personne décider
de votre avenir à votre place !

SYNDIQUEZ-VOUS !



WWW.SNETAA.ORG

CPE

ET CONSEIL D'ADMINISTRATION : VERS UNE CLARIFICATION SALUTAIRE ?

La question de la place du conseiller principal d'éducation au sein du conseil d'administration d'un lycée mérite qu'on s'y attarde avec sérieux et sans précipitation. Si la décision de ne plus faire du CPE un membre de droit de cette instance a pu surprendre, voire inquiéter dans un premier temps, il convient d'en mesurer les effets avec recul et lucidité. En effet, dans un lycée professionnel doté d'un chef d'établissement adjoint, le CPE n'est plus membre de droit du conseil d'administration du seul fait de sa fonction. Il peut néanmoins y siéger s'il est élu comme représentant des personnels. En l'absence de chef d'établissement adjoint, le CPE le plus ancien reste membre de droit. En revanche au sein d'un LPO ou LGT, il reste membre de droit.

La disposition actuelle résulte notamment de la modification introduite par le décret n° 2013-895 du 4 octobre 2013, qui a instauré cette règle particulière pour les lycées professionnels.

Pendant des décennies, le CPE a occupé une place statutairement définie mais fonctionnellement ambiguë au sein du conseil d'administration. Membre de droit, il se trouvait constamment tiraillé entre deux pôles d'attraction : celui de la direction son supérieur hiérarchique direct pour le fonctionnement de l'établissement, et celui des enseignants, avec lesquels il partage une mission pédagogique et éducative. Cette double appartenance, loin de renforcer sa position, l'affaiblissait en le rendant tributaire des équilibres internes propres à chaque établissement.

En lycée professionnel particulièrement, cette tension prenait une dimension supplémentaire. Les préoccupations liées à la formation professionnelle



et aux partenariats avec le monde de l'entreprise occupent naturellement une place centrale dans les débats du conseil d'administration. Le CPE, porteur d'une mission éducative transversale, se retrouvait parfois marginalisé dans des échanges dominés par des considérations technico-professionnelles, sans que son appartenance de droit à l'instance ne lui confère une réelle capacité d'influence.

C'est pourquoi la suppression du statut de membre de droit peut être lue, non comme un effacement de la fonction, mais comme une opportunité de la repositionner sur des bases plus solides. En n'étant plus automatiquement présent à ce titre, le CPE est invité à construire sa légitimité autrement : par la qualité de son expertise éducative, par la reconnaissance de ses pairs, par sa capacité à porter une parole spécifique et irremplaçable sur la vie scolaire.

Cette évolution appelle néanmoins des garanties. Il serait illusoire de penser que la seule suppression d'un statut formel suffit à clarifier une fonction que les textes ont longtemps laissée dans le flou. La profession attend toujours une définition claire et ambitieuse de ses missions. Le terrain ne peut pas indéfiniment suppléer aux carences des textes officiels. L'administration centrale doit prendre ses responsabilités et accompagner cette transition par des dispositions réglementaires précises, qui reconnaissent enfin la spécificité et la valeur du travail éducatif porté par les CPE.

Pour le SNETAA-FO, cette évolution n'est ni une victoire ni une défaite. C'est peut-être, si elle est accompagnée avec intelligence et volonté politique, le début d'une reconnaissance plus authentique d'une fonction trop longtemps instrumentalisée.

LES ENSEIGNANTS

CONTRACTUELS

UNE PRÉSENCE ESSENTIELLE DANS LES LP

Les difficultés de recrutement dans les lycées professionnels conduisent les académies, depuis plusieurs années, à faire largement appel aux enseignants contractuels. Le SNETAA-FO constate qu'à cette rentrée encore, il n'a pas été dérogé à la règle, loin s'en faut : les affectations des contractuels ont été plus bien laborieuses dans toutes les académies.

Les données de la DEPP montrent que cette situation n'est pas seulement liée à des besoins ponctuels de remplacement. Dans son étude consacrée aux enseignants contractuels du second degré public, la DEPP met en évidence des caractéristiques particulières pour ceux qui exercent en lycée professionnel. Il apparaît que 77 % des contractuels exerçant en LP étaient en CDD. Mais la durée de ces contrats est particulièrement révélatrice : seulement 7 % des CDD duraient moins de six mois, tandis que 26 % duraient au moins un an. Autre élément à souligner : ce sont 25 % des contractuels de lycée professionnel qui travaillaient à temps partiel, contre 36 % dans les établissements d'enseignement général et technologique étudiés. Ces chiffres montrent néanmoins que, dans les lycées professionnels, le recours aux contractuels répond souvent à des besoins structurels et durables.

Pour le SNETAA-FO, les contractuels sont des enseignants qui assurent les mêmes missions essentielles auprès des élèves : préparation des cours, enseignement, évaluation, suivi pédagogique, conseils de classe et participation à la vie des établissements. Dans la voie professionnelle, leur responsabilité est plus particulièrement importante. Ils accompagnent des jeunes dans des formations qui doivent à la fois leur permettre d'obtenir un diplôme et de préparer leur insertion professionnelle. Pourtant, la situation de

nombreux contractuels reste marquée par l'incertitude : affectations parfois tardives, contrats dont la durée peut varier, renouvellements, volume de service et perspectives de carrière.

Se pose alors la question de la reconnaissance de l'expérience professionnelle. Un contractuel qui enseigne depuis plusieurs années dans la même spécialité possède une expérience pédagogique et professionnelle qui constitue une véritable compétence. Le paradoxe est évident : l'Éducation nationale a besoin des contractuels pour assurer durablement ses enseignements, mais une partie de ces personnels demeure dans une situation professionnelle moins stable que celle des titulaires. Dans les LP, où les difficultés de recrutement sont particulièrement sensibles pour certaines spécialités, cette question devient centrale.

La rentrée 2026 doit ainsi permettre de poser la question de la place accordée durablement à ces enseignants. Le recours aux contractuels peut être une réponse nécessaire aux besoins immédiats des établissements. Il ne peut toutefois

constituer à lui seul une politique de recrutement à long terme : à quand un véritable « plan de titularisation » ?

Stabiliser les équipes, reconnaître l'expérience acquise, améliorer les conditions d'emploi et offrir de véritables perspectives professionnelles sont autant d'enjeux pour l'avenir de l'enseignement professionnel. Pour le SNETAA-FO, le CDI n'est pas la solution, surtout quand on signe des CDI de 6, 9, 12 ou 15 heures. Les enseignants contractuels des LP ne sont donc pas une simple variable d'ajustement. Ils participent pleinement au fonctionnement du service public d'éducation et à la formation de centaines de milliers de jeunes.

La rentrée 2026 rappelle ainsi une réalité : sans ces enseignants, de nombreux lycées professionnels auraient des difficultés à assurer l'ensemble des enseignements prévus. Alors, contractuels, avec le SNETAA-FO, battons-nous pour un réel plan de titularisation et mobilisons nos forces pour faire entendre notre voix et aux élections professionnelles de décembre, votons en masse pour le SNETAA-FO et sa fédération la FNEC-FP-FO !



RETRAITE

VERS LA RUPTURE DU PACTE SOCIAL ?

Dans son dernier rapport annuel, le conseil d'orientation des retraites (COR) a dressé un bilan et des perspectives pour le système des retraites en France. Le déficit financier serait quasiment inchangé ; y a-t-il vraiment de quoi crier au loup ?

La baisse des naissances signifie à long terme non seulement moins d'actifs futurs pour cotiser, mais aussi une croissance économique menacée. Quant à l'augmentation de l'espérance de vie, elle pèse sur l'équilibre financier du système par répartition, selon certains qui souhaiteraient bien que les retraites soient calculées selon un système par capitalisation.

Ces deux phénomènes ont des conséquences sur le plan économique, social et démographique de notre pays.

Le gouvernement dispose de trois variables : l'âge de départ ou la durée de cotisation (retarder la date de départ à la retraite et allonger la durée de cotisation), le montant des cotisations (augmenter les prélèvements sur les salaires et/ou les entreprises), le niveau des pensions (moins revaloriser les pensions par rapport à l'inflation ou modifier les règles de calcul). Mais le rapport du COR, au lieu de jouer sur les trois variables, n'étudie qu'une seule solution : allonger la durée de cotisation et donc reculer l'âge de départ la retraite qui atteindrait 67 ans et 6 mois à l'horizon 2070.

Le financement de la retraite en France, des régimes de base comme des régimes complémentaires, repose essentiellement sur les cotisations sociales versées par

les salariés d'une part et les employeurs d'autre part afin de financer le système de retraite par répartition. La loi impose aux employeurs de verser des cotisations sociales (la part patronale) en plus de la part salariale prélevée directement sur la fiche de paie. Cela fait partie du pacte social de solidarité entre les générations où l'argent versé par les actifs sert immédiatement à payer les pensions des retraités actuels.

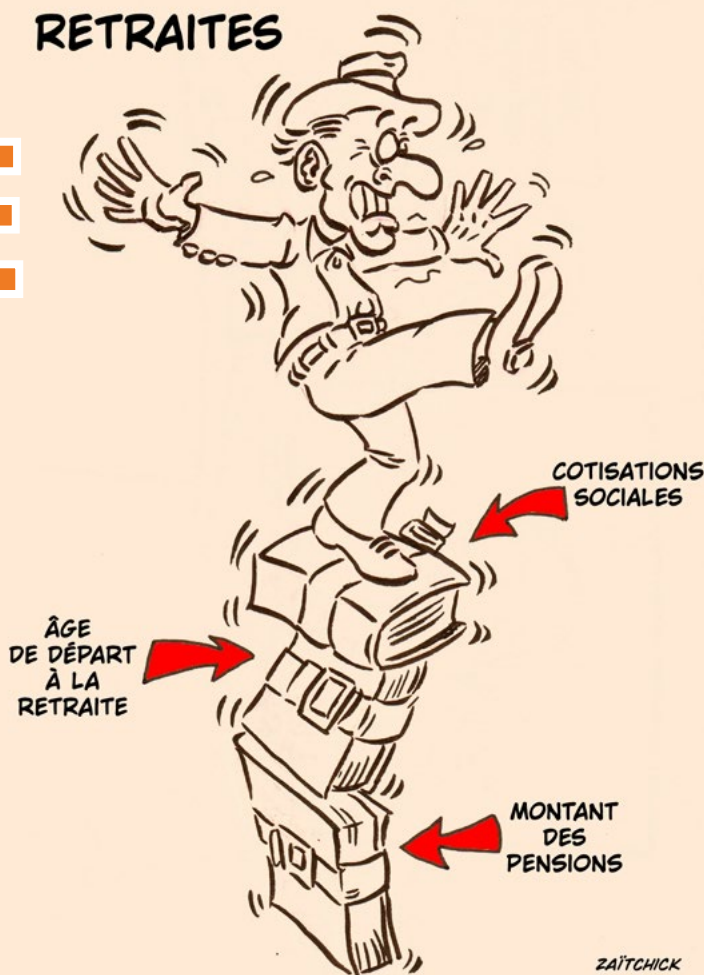
Mais l'employeur ne parle pas de cotisations sociales, mais de « charge sociale », qui handicape l'économie de son entreprise. C'est pourtant une part du salaire. Force Ouvrière nomme cela un salaire différé. C'est cette part là que l'État décide de ne pas toujours faire payer à l'employeur sans compenser le manque à gagner. C'est pourtant une partie de l'argent des salariés que les entreprises retiennent, comme des gages. C'est là l'origine de plus du tiers du déficit du financement des retraites.

Passer de 62 ans actuellement à 67,5 ans en 2070 nécessitera de travailler 4 ans

et demi de plus. Mais est-on sûr que les seniors auraient tous un emploi alors qu'actuellement leur taux d'emploi (seniors âgés de 60 à 64 ans) en France est d'environ 44,4 %, chiffre nettement inférieur à la moyenne de l'Union européenne (55 %). Le report de l'âge légal de départ à la retraite augmenterait mécaniquement le taux de chômage et de précarité des seniors. C'est le constat des études de l'Unedic. Ce qu'on ne veut pas dire c'est que cet allongement de la durée du travail se traduirait aussi par une baisse des pensions... et donc des difficultés financières en plus pour grand nombre de retraités !

Si l'espérance de vie a fortement augmenté, non seulement ce n'est plus le cas actuellement, et les projections actuelles montrent que le nombre de retraités serait en diminution dans les années 2070. Les pensions versées seraient moins importantes : Faut-il préciser que plus on retarde le départ en retraite, plus la durée de vie du retraité est écourtée. C'est du perdant-perdant ! Le problème ne porte donc pas sur les sommes versées pour

RETRAITES



les retraites, mais plutôt sur les recettes.

Les salariés ont connu ces quinze dernières années des pertes de pouvoir d'achat qui permettent de comprendre que les salariés hésitent à deux fois avant d'acheter un logement, une voiture... ce qui a des conséquences négatives sur l'économie.

On comprend aussi que les familles hésitent à avoir des enfants compte tenu des coûts directs et indirects qui pèsent sur le budget familial lorsqu'on a des enfants à élever. Une politique d'aide pour les familles qui souhaitent avoir des enfants aussi bien portant sur le logement que l'aménagement du temps de travail permettant de pouvoir s'occuper de ses enfants sans trop de dépenses serait à mettre en place. Si rien n'est fait, la diminution de la population aura des répercussions sur l'activité économique, le chômage... à moins de revoir aussi la politique d'immigration et de formation professionnelle.

Actuellement, la seule décision que semble vouloir mettre en œuvre le gouvernement, c'est la troisième variable : la désindexation. Cela fait pourtant dix ans que les retraités perdent régulièrement du pouvoir d'achat, à tel point qu'ils sont de plus en plus nombreux à ne plus se faire soigner avec les remboursements successifs des médicaments décidés par le gouvernement, ou à différer des interventions chirurgicales avec des dépassements d'honoraires, et qu'ils sont de plus en plus nombreux à craindre de ne pas pouvoir financer leurs dépenses quotidiennes dans les années à venir. Rappelons simplement que le principe l'indexation des pensions sur l'inflation figure dans le code de la sécurité sociale (article L 161-23-1) et correspond à la nécessité de maintenir le pouvoir d'achat des retraités.

Pour le SNETAA, les retraites ne sont pas octroyées par le gouvernement. Elles sont un salaire différé et correspondent au pacte social intergénérationnel (notamment entre actifs et retraités) qui permet à notre pays de vivre en paix civique dans le respect et dans la solidarité entre tous ses membres. Rompre ce pacte serait dangereux !

Le SNETAA, avec sa confédération Force Ouvrière, s'opposera à cette possible rupture du pacte social.

DEVENIR DDFPT

Si vous souhaitez exercer les missions de DDFPT à la rentrée 2027, vous devez au préalable avoir obtenu l'habilitation, valable 3 ans, à exercer ces missions. La procédure d'habilitation est mise en place par les académies, chaque année, en début d'année scolaire et concerne :

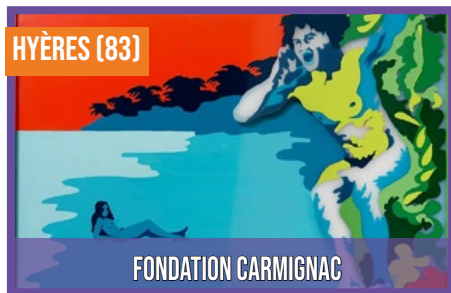
- les PLP, certifiés et agrégés titulaires justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans l'enseignement ou la formation ;
- les PLP ayant déjà obtenu l'habilitation à exercer les fonctions de DDFPT et dont l'habilitation arrive au terme de sa validité (3 années scolaires). Ne sont pas concernés les PLP ayant déjà la qualité de DDFPT et qui ont obtenu un poste de DDFPT à la suite du mouvement inter ;
- les enseignants dont les compétences correspondent ou se rapprochent de celles décrites dans le référentiel métier de la circulaire n° 2016-137 du 11 octobre 2016 (paragraphe B).

Les PLP contractuels sont exclus du dispositif.

La circulaire relative aux fonctions et missions des DDFPT précise le contenu du dossier de candidature : un CV, une lettre de motivation, un document dans lequel sont consignés les éléments d'un projet relatif à l'exercice des fonctions de DDFPT et l'avis de l'inspection sur les compétences du candidat. Les collègues dont le dossier aura été validé seront reçus en entretien. Les candidats reconnus aptes à exercer la fonction de DDF sont inscrits sur une liste (« vivier ») pour une durée de trois ans. Ils pourront alors participer, en novembre prochain, au mouvement spécifique national s'ils souhaitent obtenir un poste à la rentrée de septembre 2027. Le PLP DDFPT peut exercer en lycée professionnel, lycée général et technologique, lycée polyvalent et EREA ; il doit appréhender un référentiel de certification des diplômes, identifier les différentes voies de formation, connaître les spécificités des champs professionnels et des formations technologiques et professionnelles.

Une question sur la fonction de DDF ? Un conseil pour préparer l'habilitation ? Contactez le SNETAA à ddf@snetaa.org ! Le SNETAA accompagne les PLP et défend les DDFPT !





HYÈRES (83)

FONDATION CARMIGNAC

SEA, POP AND SUN

Pop Art, soleil et liberté sur l'île de Porquerolles ! Plus de 80 œuvres – Warhol, Lichtenstein, Judy Chicago – célèbrent les années 60-70 : mer, sensualité, transgression et joie de vivre éclatante. Envoûtant !

JUSQU'AU 01 NOVEMBRE 2026



MONTPELLIER (34)

MUSÉE FABRE

LE DESIGN SELON PIERRE PAULIN

Fauteuils sensuels, courbes audacieuses, Élysée réinventé : Pierre Paulin révolutionne le design français ! Une première grande expo dédiée au génie de la forme organique, entre mobilier culte et créations inédites. Irrésistible !

JUSQU'AU 01 NOVEMBRE 2026



ANGERS (49)

MUSÉE JEAN LURÇAT

AUBUSSON TISSE TOLKIEN

Tolkien rencontre l'art de la tapisserie ! 14 tentures monumentales et 2 œuvres tissées à Aubusson plongent dans la Terre du Milieu avec une majesté époustouflante. Magie médiévale et fantasy, un voyage unique !

JUSQU'AU 08 NOVEMBRE 2026



CANNES (06)

CENTRE D'ART MALMAISON

MIRAGES DU MONDE · HERVÉ DI ROSA

Rétrospective flamboyante de la Figuration Libre ! Trois chapitres, trois niveaux de peintures explosives où Hervé Di Rosa mêle cultures du monde, imaginaire pop et univers fourmillant de personnages. Tout simplement jubilatoire !

JUSQU'AU 08 NOVEMBRE 2026



LYON (69)

MUSÉE DES CONFLUENCES

CORÉE DU NORD PAR STÉPHAN GLADIEU

Une quarantaine de clichés inédits du pays le plus secret du monde – portraits fascinants, mises en scène troublantes, beauté glaçante. Stéphan Gladieu dévoile une Corée du Nord insoupçonnée, entre fiction et réalité.

JUSQU'AU 02 JANVIER 2027



LILLE (59)

PBA LILLE

SHEILA KIKS - AU-DELÀ

Carte blanche au Palais des Beaux-Arts ! Sheila Hicks envahit les salles de ses fibres monumentales, couleurs explosives et installations textiles envoûtantes. Une artiste hors-norme, entre art et artisanat. Fascinant !

JUSQU'AU 08 MARS 2027

ANDY WARHOL MUSÉE DU LUXEMBOURG

Ikône mondiale du pop art, Warhol se révèle ici sous un jour surprenant et intime : environ 150 dessins, peintures, sérigraphies sur papier, photographies et documents d'archives dévoilent un artiste dessinateur inlassable, bien au-delà de ses célèbres Campbell's et Marilyn. L'exposition retrace avec brio la genèse de son œuvre, du trait fondateur à l'image culte. Une plongée captivante, accessible et franchement enthousiasmante – à ne surtout pas manquer !

JUSQU'AU 10 JANVIER 2027



Stéphanie Van Oost

LA REVUE DE PRESSE DES PLP

le podcast qui décrypte l'actualité de l'enseignement professionnel



RENDEZ-VOUS TOUS
LES JEUDIS POUR
UN DÉCRYPTAGE INÉDIT
DE L'ACTUALITÉ DE
L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL.

ÉCOUTEZ VOTRE PODCAST
SUR TOUTES LES
PLATEFORMES ET SUR
WWW.SNETAA.ORG

Sandrine Labat

ENFIN PROF !

Le guide indispensable
pour réussir sa prise de poste
au collège et au lycée



- ✓ Réussir le premier contact avec les élèves
- ✓ Instaurer des règles
- ✓ Enseigner dans des classes hétérogènes
- 10 AUTRES SUJETS QUI SÉRONT AU CŒUR DE VOTRE QUOTIDIEN D'ENSEIGNANT



LECTURE

ENFIN PROF !

SANDRINE LABAT, ANNE VALLETTA

Un guide précieux et bienveillant signé par une prof de 30 ans, dont 10 en lycée pro ! À travers 13 thématiques du terrain, illustrées par Anne Valletta, ce livre répond aux vraies questions du débutant : gérer la classe, poser un cadre, réagir avec justesse face aux imprévus. Des conseils concrets, des témoignages authentiques et une posture professionnelle pour enseigner avec clarté, confiance et sérénité dès les premiers jours. Indispensable !

sortie le 24 juin 2026, disponible en ligne et en librairies. Éditions Hatier, 20,42€ (prix enseignant sur editions-hatier.fr)

CINÉMA



LES MISÉRABLES

Connu de toutes et tous, ce chef-d'œuvre de Victor Hugo brille dans cette nouvelle fresque magistrale. Jean Valjean, bagnard repenté traqué par l'implacable Javert, se bat pour Cosette. Un film d'une grande puissance humaine pour interroger la seconde chance et la rédemption.

SORTIE LE 14 OCTOBRE 2026



MOULIN

Juin 1943. Arrêté par la Gestapo de Lyon, le chef de la Résistance Jean Moulin subit les interrogatoires de Klaus Barbie. S'engage un duel psychologique et physique implacable. Torturé sans relâche, il livre un ultime combat silencieux dont dépend le destin de la France libre.

SORTIE LE 28 OCTOBRE 2026



NI VUE NI CONNUE

Figurante de longue date, Corinne Maclou enchaîne discrètement les tournages dans l'espoir secret d'obtenir enfin un véritable rôle. Sa vie bascule le jour où elle se lie d'amitié avec la célèbre comédienne Sandrine Kiberlain, qui joue ici son propre rôle au cœur des plateaux.

SORTIE LE 28 OCTOBRE 2026

BRÈVES

1. NOUVELLES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DU DNB PRO

Comme annoncé par le ministère, les modalités d'attribution du DNB pro seront modifiées pour la session 2027. La note de service publiée le 11 septembre apporte des précisions : pour obtenir le DNB, il faudra un minimum de 10/20 en moyenne avec les épreuves terminales comptant pour 60 % et le contrôle continu pour 40 % du résultat final.

Peuvent se présenter au DNB pro, les élèves scolarisés en 3e prépa métiers, SEGPA, ULIS et UPE2A, ainsi que les élèves en situation de handicap avec une dérogation du rectorat (mais tous gardent la possibilité de choisir de passer le DNB série générale s'ils le souhaitent).



2. MUTATION INTER 2027 : LES DATES SONT PARUES

En attendant la publication du BO spécial sur le mouvement inter 2027 attendu fin octobre (mais qui ne devrait guère apporter de nouveautés), voilà déjà les dates des différentes étapes de l'inter : ouverture le 4 novembre, barèmes disponibles en académie à partir du 11 janvier et résultats attendus le 10 mars 2027 !

Émeutes en France



3. MOBILITÉ : RECOURS ET RÉVISIONS SUIVIS PAR LE SNETAA

Le SNETAA a accompagné les recours de nombreux collègues insatisfaits du résultat de leur mouvement inter de la mi-mars jusqu'en septembre et a encore obtenu satisfaction avec 3 ATP octroyées mi-septembre, à la suite d'une audience auprès de la DGRH. Ainsi, un dossier de recours sur 2 suivis par le SNETAA a obtenu satisfaction – un résultat bien supérieur aux 32 % de recours acceptés affichés par le ministère pour le 2d degré !

Le SNETAA a aussi assuré le suivi des révisions d'affectation stagiaires depuis la mi-juillet et jusqu'au début du mois d'octobre, affectations décidées souvent en dépit du bon sens par une DGRH dépassée par la gestion des doubles concours, en manque de personnel et pas toujours au fait de la spécificité des PLP ! Face à une administration particulièrement obtuse, le SNETAA a néanmoins obtenu la révision de plus de 37 % des dossiers suivis et continue à œuvrer pour l'amélioration des affectations des stagiaires PLP à la prochaine session.

4. MOUVEMENTS LYCÉENS : LES REVENDICATIONS

Le mouvement lycéen débuté fin septembre dans l'académie de Versailles a pris de l'ampleur pour se propager en quelques jours dans toute la France. Lancé par des lycéens en colère, issus des quartiers prioritaires de la ville (QPC), leur ras-le-bol a trouvé écho un peu partout : manque de moyens, classes surpeuplées, profs manquants.

Nom

Nom de jeune fille

Prénom

Date de naissance

Adresse

Code postal

Tel. fixe Tel. portable

Adresse e-mail

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

- ☐ Classe normale ☐ Hors classe ☐ Retraité
- ☐ Stagiaire ☐ Classe exceptionnelle

- ☐ PLP ☐ AED/AEP/AESH ☐ Contractuel
- ☐ CPE ☐ Sans solde ☐ DDFPT

Discipline : Autre :

VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2026/2027

- ☐ Lycée professionnel ☐ SEGPA (collège)
- ☐ Lycée polyvalent (SEP) ☐ EREA
- ☐ Autre :

Nom d'établissement :

Ville : Académie :

JE CALCULE MA COTISATION

Échelon Tarif Temps partiel

Cotisation : temps partiel x tarif =

Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :

- ☐ OUI + 25 € (pour frais de traitement et de port)
- ☐ NON (merci de bien indiquer votre adresse mail)

BULLETIN À RETOURNER DUMENT COMPLÉTÉ ET ACCOMPAGNÉ DE VOTRE CHÈQUE AU SNETAA-FO - 417 LES BUREAUX DE LA COLLINE, 92213 SAINT-CLOUD CEDEX

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1^{er} du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

Fait à :

Le :

**N'OUBLIEZ PAS DE
JOINDRE VOTRE RIB AVEC
VOS CODES IBAN ET BIC !**

SIGNATURE (OBLIGATOIRE)

**NOM ET
ADRESSE DU
CRÉANCIER**

SNETAA-FO, 417 BUREAUX DE LA COLLINE
92213 SAINT-CLOUD CEDEX
N° identifiant créancier (ICS) : FR23ZZZ540565

En signant ce formulaire mandat, vous autoriser le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 12 mensualités de septembre à août. Le nombre de prélèvements dépendra de la date d'adhésion. Ex : si vous adhérez en janvier, la cotisation compète sera prélevée de février à août en sept fois.

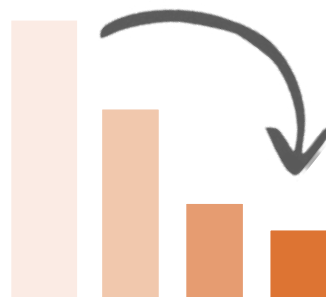
TARIF MÉTROPOLE

ÉCH.	CLASSE NORMALE	HORS CLASSE	CLASSE EXCEPTIONNELLE	CONTRACTUELS	
1	133 €	291 €	347 €	INDICE	COTISATION
2	183 €	313 €	368 €	MOINS 450	81 €
3	190 €	325 €	380 €	450 À 500	114 €
4	228 €	348 €	399 €	500 À 700	140 €
5	237 €	368 €		+ 700	164 €
6	244 €	381 €		COTISATIONS UNIQUES SANS SOLDE 29 € AED/AEP/AESH 51 € STAGIAIRES 99 € RETRAITÉS TITULAIRES 151 € RETRAITÉS CONTRACTUELS 51 €	
7	256 €	388 €			
8	271 €		HE-A 1 : 414 € HE-A 2 : 431 € HE-A 3 : 455 €		
9	290 €				
10	313 €				
11	331 €				

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

UNE ADHÉSION DE

133 €



-66%

**DE CRÉDIT
D'IMPÔT**

COÛT RÉEL

45,22

Un syndicat, c'est comme la santé, on en prend soin.
Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le SNETAA-FO. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : snetaanat@snetaa.org

Veiller sur vous
et sur ceux qui
comptent,
c'est ça être
assurément
humain.



ASSURANCES SANTÉ, PERTE DE REVENUS ET DÉCÈS

2 MOIS OFFERTS⁽¹⁾

Du 1^{er} septembre au 31 octobre 2026



Assurément
Humain

DOCUMENT À CARACTÈRE PUBLICITAIRE

(1) 2 mois de cotisation offerts la 1^{re} année (hors droit d'entrée, frais d'échéance, coût d'avenant, frais de mensualisation, contribution attentats et fonds de solidarité) pour toute souscription d'un contrat complémentaire ou surcomplémentaire SANTÉ PASS, et/ou Atout Prev en agence ou par téléphone, et/ou 2 mois offerts sur les 12 premières mensualités de votre cotisation annuelle pour l'adhésion à un contrat de prévoyance de type assurance temporaire décès Accolia et/ou Capital Famille série 2 et frais de dossier de 25 € offerts. Réduction valable uniquement la 1^{re} année suivant la souscription, sous réserve d'un engagement de 12 mois minimum sauf pour les contrats de prévoyance et/ou d'obsèques. Offre valable du 1^{er} septembre 2026 au 31 octobre 2026 et non cumulable avec toute autre offre en cours.

Conditions et limites des garanties de nos contrats SANTÉ PASS (complémentaire et surcomplémentaire), Atout Prev, Accolia, Capital Famille Série 2 en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ces contrats ainsi que les notices d'information des contrats de prévoyance sont consultables sur gmf.fr et disponibles en agence GMF.

GMF VIE - Société anonyme au capital de 189 208 768 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances 315 814 806 R.C.S. Pontoise - Siège social : 6, esplanade Nelson Mandela - CS 40003 - 95122 ERMONT Cedex 6 - Tél. 0 970 809 809 (numéro non surtaxé) - Internet : gmf.fr

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et/ou GMF VIE et/ou Covéa Protection Juridique et/ou AM-GMF. © Getty Images